

ENQUÊTES LOCALES DE VICTIMATION
DEUX TESTS EN MILIEU URBAIN

Philippe ROBERT

Renée ZAUBERMAN

avec la collaboration de Paula LEW FAI

CESDIP

1991 - n° 53

**CENTRE DE RECHERCHES SOCIOLOGIQUES
SUR LE DROIT ET LES INSTITUTIONS PENALES
(URA-CNRS 313)**

**4, rue de Mondovi - 75001 PARIS
Tél. : (1) 44.77.78.52 - Fax : (1) 44.77.78.77**

**ENQUETES LOCALES DE VICTIMATION
DEUX TESTS EN MILIEU URBAIN**

CESDIP

Philippe ROBERT

1990 N° 53

Renée ZAUBERMAN

Avec la collaboration de Paula LEW FAI

Cette recherche a fait l'objet de la convention n° 03.90 de la Délégation Interministérielle à la Ville.

RESUME

1- Ce rapport rend compte de deux enquêtes urbaines de victimation conduites, l'une dans une agglomération de la banlieue parisienne, E., l'autre dans une grande agglomération régionale, Ta. .

Sur les 5 dernières années, 56% de l'échantillon à E., 63% à Ta., dit avoir été victime au moins une fois de l'une des 4 infractions retenues (vol de véhicule, vol à la roulotte, cambriolage, agression).

A E. comme à Ta., les victimes de vols liés à l'automobile représentent les 3/4 de cet ensemble. Ces vols sont le plus souvent des vols à la roulotte. La ville même de Ta. présente, pour les atteintes aux biens étudiées, un taux systématiquement plus élevé que sa banlieue ou que E. .

2- Proportionnellement à leur importance dans la population, les jeunes sont plus souvent victimes de violences et de vols ; quant aux personnes plus âgées, elles courent un risque plus grand d'agression à E., et de cambriolage à Ta. .

Les catégories professionnelles actives fournissent le plus de victimes, sauf les ouvriers, dont les victimations typiques (en matière de droit du travail et de violences familiales), n'ont pas été ici étudiées.

3- La localisation des victimations, qui se déroulent pour l'essentiel dans l'espace public, est très dépendante de la taille et de l'équipement urbain de la commune: moins ils sont importants, plus on a de chances d'en sortir au cours d'un déplacement et d'être victime ailleurs.

Très majoritairement, l'auteur est inconnu de la victime. D'autre part, dans les agressions, 1/3 des auteurs est armé, mais cette proportion augmente lorsque le vol est le mobile.

Les dommages matériels sont importants surtout pour les vols de véhicules et les cambriolages. Mais alors que les

véhicules sont en général retrouvés, ce n'est pas le cas pour les objets dérobés, et l'assurance ne règle pas tout .

Les dommages physiques sont rares, mais au chapitre de l'impact psychologique, on observera que les agressions sexuelles entraînent plus souvent que les autres violences des répercussions durables. Quant au cambriolage, 9 victimes sur 10 ont mal ressenti l'intrusion et plus du tiers en ont été durablement affectés.

Le dépôt de plainte est très général en cas de vol de véhicule , motivé par le souci de récupérer l'engin; il l'est aussi pour le cambriolage, mais c'est alors le souci de se faire indemniser par l'assurance qui prime. Même souci pour les 2/3 des victimes de vols à la roulotte qui portent plainte. Par contre, les victimes d'agression et d'agression sexuelle qui portent plainte (respectivement 40 et 25%),le font d'abord par désir de voir punir leur agresseur.

Les victimes sont généralement satisfaites de l'accueil reçu auprès de la police, mais plus de la moitié n'est finalement pas satisfaite de sa prestation d'ensemble. Du reste,le taux d'élucidation qu'elles connaissent est très faible.

4- Les victimes d'une même infraction peuvent réagir diversement. Les victimes d'atteintes les plus banales, liées aux véhicules, se divisent dans les jugements qu'elles portent sur les institutions, tout en portant uniformément plainte.

Dans le cas du cambriolage, s'ajoute aux clivages idéologiques généraux un jugement de gravité sur les dommages subis, la valeur sentimentale des biens atteints, la persistance du malaise et de la peur.

Bien que les agressions comportent une forte charge affective, leurs victimes se répartissent plutôt suivant un clivage fonctionnel entre celles qui portent plainte et celles qui préfèrent un règlement amiable.

TABLE DES MATIERES

Pages

Introduction	7
I - Procédures d'enquête et traitements de données.....	9
II - Description et structure de l'échantillon de personnes interrogées	11
 Chapitre 1 : Victimes et victimations	 15
I - Les victimations et leurs fréquences	17
1 - Vol à la roulotte.....	17
2 - Cambriolage.....	19
3 - Vol de véhicule.....	20
4 - Agressions.....	21
II - Caractéristiques des victimes.....	25
1 - Ceux qui se déclarent agressés.....	25
2 - Ceux qui se déclarent victimes d'agressions sexuelles.....	27
3 - Ceux qui disent avoir été volés	29
4 - Ceux qui déclarent avoir été cambriolés ...	30
III - Circonstances, réactions, recours	33
1 - Lieux	34
2 - Auteur et victime.....	36
3 - Armes.....	37
4 - Dommages	39
5 - Recours.....	43
6 - Précautions.....	54

Chapitre 2 : Différentes façons d'être victime	59
I - Le vol de véhicule.....	62
1 - A E.....	62
2 - A Ta	64
II - Le vol à la roulotte	66
1 - A E.....	66
2 - A Ta	68
III - Le cambriolage	70
1 - A E.....	70
2 - A Ta	71
IV - Les agressions	73
1 - A E.....	73
2 - A Ta	75
Liste des tableaux.....	83
Liste des figures.....	85
Références	87
Annexes	
1 - Recherche de patrons.....	89
2 - Analyses factorielles	93
3 - Questionnaire.....	103

Introduction

Ce travail s'inscrit dans l'effort entrepris depuis plusieurs années en France pour mieux connaître les victimes d'infractions, leurs réactions, leurs démarches et leurs attentes. Après des explorations de type qualitatif (Robert, Zauberman, 1985), le CESDIP avait réalisé une batterie d'enquêtes nationales (1) : dans une première enquête, on interrogeait sommairement un échantillon national de quelque 11.000 personnes afin de détecter celles qui se jugeaient victimes de l'une au moins des huit infractions sélectionnées ; une seconde enquête étudiait les attitudes et les comportements d'un millier de victimes choisies à l'issue de la phase précédente. L'ensemble dessinait pour la première fois une image documentée de la victimation en France (Zauberman et al., 1990). Certes, il faudra d'autres enquêtes pour valider les résultats obtenus ; pour le moment, seules les tendances peuvent être tenues pour acquises dans la mesure où elles convergent généralement avec celles observées dans les pays plus riches en enquêtes de victimation (2). Cependant, il a paru possible de se lancer d'ores et déjà dans des applications locales : si les recherches nationales fournissent des données de cadrage, ce sont les enquêtes locales qui s'avèrent réellement opérationnelles. Ainsi en va-t-il pour le nouveau dispositif de prévention de la délinquance mis en place à partir de 1983 : son centre de gravité est constitué, on le sait, par des comités communaux. Quand la Délégation Interministérielle à la Ville et au Développement Social Urbain (DIV), maintenant responsable de tout ce dispositif, s'est soucié de fournir un instrument standard

(1) - Parallèlement à cette enquête nationale, une équipe grenobloise incluait des questions sur la victimation dans une recherche régionale sur l'insécurité, voy. Lagrange, Roché, 1987, 1988.

(2) - Quoiqu'elle comporte un volet français, la première enquête internationale de victimation réalisée en 1989 ne permet que des comparaisons limitées avec les enquêtes françaises en raison d'une conception largement différente, voy. Van Dijk, Mayhew, Killias, 1990.

d'information et d'évaluation, elle s'est tournée, entre autres, vers un système d'enquêtes de victimation qui ne pouvait être que local.

Pour répondre à cette demande de la DIV, le CESDIP a mis au point un questionnaire destiné à ces enquêtes municipales. On ne pouvait conserver tel quel l'instrument, fort complexe, utilisé pour l'enquête nationale. Par ailleurs, on avait aussi le souci de se rapprocher autant que possible du questionnaire de l'enquête internationale et de tenir compte de l'expérience de Barcelone (3), afin de favoriser une coopération européenne ultérieure entre collectivités locales (4). Enfin, certaines modifications ont été rendues nécessaires par les besoins particuliers du commanditaire. On a tenté de préserver au maximum les possibilités de comparaison avec les résultats de l'enquête nationale afin de disposer de données de cadrage. Mais tous les aménagements apportés au questionnaire ne facilitent pas toujours cette comparaison. En tout état de cause, il n'y a pas de raison d'attendre de chaque terrain local qu'il soit un modèle réduit des résultats nationaux : c'est même la justification de ces enquêtes locales que de faire apparaître les particularités de chaque cas ; l'amplitude de ces variations ne pourra être définie qu'après un nombre suffisant d'applications.

Avant de mettre le questionnaire standard à la disposition des acteurs locaux, la DIV a souhaité un test supervisé par le CESDIP. Cette expérience a été réalisée dans une commune de la banlieue parisienne (notée E dans la suite de ce rapport) et dans une grande agglomération régionale (notée Ta pour l'agglomération dans l'ensemble, T pour la commune principale et Tc pour les communes

(3) - Depuis plusieurs années, la ville de Barcelone utilise régulièrement un questionnaire de victimation.

(4) - Perspective dessinée par la création du Forum des collectivités locales européennes pour la prévention.

suburbaines). Les pages qui suivent présentent les résultats de ce test.

Il serait peu propice d'alourdir ce rapport de considérations théoriques et méthodologiques qui sont traitées par ailleurs (5). Disons simplement que l'apport essentiel de telles enquêtes tient dans l'exploration des réactions des victimes et de leur diversité. Au delà d'informations sur les événements, sur les démarches qui leur font suite sur les relations avec différentes institutions, ces recherches doivent permettre de comprendre comment les victimes vivent l'incident et ses conséquences. La description factuelle n'y suffit pas : il faut encore saisir comment les événements sont interprétés, comment ils mobilisent un système idéologique qu'ils peuvent d'ailleurs contribuer à ébranler ou à renforcer. L'enjeu n'est pas purement intellectuel : toutes choses égales par ailleurs, les attentes des victimes vis-à-vis des institutions ou des intervenants peuvent varier du tout au tout, selon la manière dont l'incident a été vécu.

I. - Procédures d'enquêtes et traitements de données

Les enquêtes ont été réalisées sur les deux terrains par la SOFRES entre la fin de l'année 1989 et le début de l'année 1990.

L'enquête pour la ville d'E. a été conduite durant la dernière quinzaine du mois d'octobre 1989 et celle de T. et de son agglomération durant la première quinzaine du mois de février 1990. Pour les deux villes, elles ont été réalisées par téléphone, chaque soir, tous les jours de semaine de 17h30 à 20h30 et le samedi.

Pour les deux villes, l'enquête a été effectuée en deux phases. La première consistait à prendre contact avec

(5) - Voy. par ex. Zauberman, 1982, 1985.

une population représentative des individus de 15 à 70 ans de la ville d'E. d'une part, de T. et de son agglomération d'autre part. L'échantillonnage a été opéré par la méthode des quotas sur la base du recensement de la population de 1982 des deux villes. Cette première phase avait pour objectif de repérer les victimes ayant subi au moins une des quatre infractions mentionnées ci-après au cours des cinq dernières années.

Cette période, volontairement longue expose à l'inconvénient de faire appel à un usage intensif et soutenu de la mémoire et donc d'être soumise à ses défaillances. En revanche, elle offrait l'avantage d'une meilleure garantie pour les deux terrains en permettant d'interroger un échantillon plus important.

La deuxième phase consistait en la passation du questionnaire proprement dit.

On n'a pas pu conserver toutes les sortes d'infractions figurant dans l'enquête nationale, d'autant que la technique de passation par téléphone ici utilisée pour des raisons d'économie oblige à se cantonner aux cas les plus simples. On a donc conservé :

- les agressions ou menaces d'agressions (en distinguant les violences sexuelles) ;
- les cambriolages et tentatives au domicile ou à la résidence secondaire ;
- enfin les vols simples, mais en les limitant aux vols de ou dans les véhicules.

En revanche, les infractions en matière de consommation, de vie des affaires et de droit du travail ont été omises. Quant aux violences familiales, elles ne font plus l'objet d'une interrogation spécifique ; bien entendu, il peut arriver que certains interviewés en mentionnent au titre des agressions ordinaires.

Les différents types de victimation font l'objet de questions analogues, consacrées d'une part aux faits, d'autre part, aux réactions ; il existe en outre des questions spécifiques pour les cambriolages et les agressions. Une seconde partie du questionnaire permet d'explorer succinctement le champ des représentations et de préciser les caractéristiques des interviewés.

L'enquête effectuée à E. a servi en quelque sorte de test local. La seule modification apportée à l'enquête de T. et les communes alentour a consisté à obtenir, pour les quatre infractions considérées, une précision supplémentaire quant au lieu de recours aux services de police et de gendarmerie (principalement si le recours a eu lieu dans la même ville ou ailleurs).

On n'a pas appliqué à ces résultats l'intégralité des traitements statistiques longs et sophistiqués qu'avait utilisés l'enquête nationale : le questionnaire ne l'aurait pas permis ; en outre, le but de cette enquête était simplement de tester la capacité d'utilisation de cet instrument simplifié. On s'en est tenu à des traitements plus courants, utilisant principalement les logiciels SADE (du laboratoire de mathématiques et information, Université de Franche-Comté) et son complément KALEIDOS (mis au point par J. Jenny, CNRS/IRESO), Tri-Deux, SAS et ACMULT (Analyse des Correspondants Multiples) de la bibliothèque ADDAD.

II. - Description et structure de l'échantillon de personnes interrogées

A E., l'échantillon est constitué de 1.780 personnes, représentatives de la population de 15 à 70 ans. Cette représentativité a été vérifiée sur le recensement de 1982 -certes ancien mais seul disponible au temps de l'enquête- pour trois variables, le sexe, l'âge et la catégorie socio-professionnelle de l'enquêté. Comme on le voit au tableau 1 (page suivante), les résultats sont excellents, pour chacune de ces variables.

Caractéristiques des personnes contactées	Population d'E. Recensement 1982	Structure des personnes contactées
Homme..... Femme.....	48,6 % 51,4 %	48,5 % 51,5 %
15 à 24 ans..... 25 à 39 ans..... 40 à 54 ans..... 55 à 70 ans.....	24,1 % 35,7 % 25,8 % 14,4 %	24,0 % 35,9 % 25,6 % 14,6 %
<u>Catégorie socio-professionnelle de l'individu</u> Commerçants, chefs d'entreprise, cadres, et professions intermédiaires Employés..... Ouvriers..... Inactifs.....	22,4 % 24,9 % 19,4 % 33,3 %	23,0 % 24,9 % 19,6 % 32,5 %

Tableau 1 : Structure de l'échantillon des personnes interrogées à E.

Dans la métropole régionale Ta, l'échantillon interrogé est de 1.576 personnes ; lui aussi a été bâti à partir des données du recensement de 1982, mais en contrôlant cette fois quatre variables : il était nécessaire en effet de distinguer la commune principale du reste de l'agglomération. Le tableau 2 montre également une excellente représentativité pour chacune de ces quatre variables, même si les écarts à la population théorique sont dans l'ensemble un peu plus élevés que ceux observés à E.

Si l'on compare la structure socio-professionnelle des deux échantillons, on observe que la part des inactifs est sensiblement plus élevée dans l'agglomération Ta. qu'à E. (la différence est de 8 %). Les commerçants, chefs d'entreprise, cadres et professions intermédiaires y sont

également plus nombreux. Ici, la différence est d'environ 4 %. En revanche, employés et ouvriers sont plus nombreux à E. (respectivement 5 et 8 % de plus).

Caractéristiques des personnes contactées	Population agglomération de T. Recensement 1982	Structure des personnes contactées
Homme..... Femme.....	48,2 % 51,8 %	48,7 % 51,3 %
15 à 24 ans..... 25 à 39 ans..... 40 à 54 ans..... 55 à 70 ans.....	23,9 % 23,5 % 25,2 % 27,4 %	23,5 % 24,4 % 26,7 % 25,4 %
<u>Catégorie socio-professionnelle de l'individu</u> Commerçants, chefs d'entreprise, cadres, et professions intermédiaires Employés..... Ouvriers..... Inactifs.....	25,5 % 19,3 % 14,5 % 40,7 %	26,8 % 20,3 % 12,0 % 40,9 %
<u>Zone</u> T..... Autres communes.....	70,4 % 29,6 %	70,3 % 29,7 %

Tableau 2 : Structure de l'échantillon des personnes interrogées à Ta.

A E., 999 personnes parmi les 1.780 interrogées, soit 56 % d'entre elles, disait avoir subi au moins une fois l'une des infractions retenues dans le questionnaire, au cours des cinq dernières années.

A Ta., on en relève 995, soit une proportion plus élevée, de 63 %. Ce pourcentage passe même à 66,7 % si l'on tient compte uniquement de la ville principale de Ta. (740 victimes pour 1.108 personnes interrogées).

Dans l'enquête nationale, 2.291 personnes s'étaient déclarées victimes au moins une fois ; par rapport aux 11.156 interviewés, la proportion était donc de 20,5 % (Zauberman et al., 1990, I, 54). La comparaison est cependant impossible avec les taux presque triples de la présente enquête : la recherche nationale étudiait les deux années précédentes, celle-ci les cinq années antérieures ; surtout le champ des infractions observées n'est pas le même : l'enquête nationale en retenait davantage ; par ailleurs, l'utilisation délibérée de catégories d'infractions larges -par exemple "avez-vous été victime d'un vol" (en général)- avait sans doute produit davantage d'oublis qu'une série de descriptions très précises (vol de véhicule ou vol à la roulotte par exemple) comme celles utilisées ici.

On le voit, il suffit de faire varier le temps observé, le nombre de types d'infractions retenues, ou même la manière de les décrire pour obtenir des résultats différents. Les 999 ou 995 personnes qui ont répondu positivement à E. ou à Ta. ne constituent pas un ensemble cohérent : ce ne sont pas "les victimes" de E. ou de Ta. ; on n'a donc rien à dire sur elles prises globalement, ni sur leurs caractéristiques. Toute l'analyse doit se mener type d'infraction par type d'infraction.

CHAPITRE 1

VICTIMES ET VICTIMATIONS

Nous allons présenter successivement les fréquences des diverses victimations retenues sur l'un et l'autre site, puis étudier les caractéristiques des victimes, enfin observer ce qu'elles disent des événements et de la façon dont elles y ont réagi. On essaiera moins de tirer tous les renseignements possibles de ces enquêtes que de comparer systématiquement leurs principaux résultats aux données nationales disponibles ; on peut ainsi mettre en perspective la situation dans chacun des deux sites étudiés.

I. - Les victimations et leurs fréquences

Notons dès l'abord et avant de détailler le tableau 3 un premier fait massif : à E. comme à Ta., les victimes de vols de et dans les véhicules (ces derniers dits "vols à la roulotte") représentant les 3/4 de ceux qui se disent victimes des quelques infractions retenues : sur les 999 victimes repérées à E., 737 ont eu l'expérience d'au moins un vol lié à l'automobile au cours des cinq dernières années, soit 73,8 % ; à Ta., elles sont 778 sur 995 victimes, soit 78,2 %. Si l'on rapporte ces nombres à l'ensemble de l'échantillon interrogé, on obtient des taux de 41,4 % à E., de 49,4 % à Ta.

1. - Vols à la roulotte

On voit que ces vols liés à l'automobile sont le plus souvent des vols à la roulotte : 662 personnes disent en avoir été victimes au moins une fois en cinq ans à E. ; 675 s'en plaignent à Ta., soit respectivement 37,2 % et 42,8 % des échantillons.

Dans l'agglomération régionale, il faut cependant distinguer nettement les communes suburbaines -leur taux est équivalent à celui de E.- de la ville principale où le taux atteint 45,3 % (502 victimes d'au moins un vol à la roulotte en cinq ans pour 1.108 personnes interrogées). L'effet métropole semble notable.

	T		Tc		Ta		E	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Vols à la roulotte	502	45,3	173	37	675	42,8	662	37,2
Cambriolages	216	19,5	57	12,2	273	17,3	293	16,5
Vols de véhicules	167	15,1	47	10	214	13,6	155	8,8
Agressions	119	10,7	35	7,5	154	9,8	198	11,1
Agressions sexuelles	36	3,2	4	0,8	40	2,5	55	3,1
Agressions simples	83	7,5	31	6,6	114	7,2	143	8
Echantillon	1.108		468		1.576		1.780	
Victimes au moins 1 fois	740		255		995		999	

Tableau 3 : Effectifs et % de victimes par type de victimation et par agglomération dans les cinq dernières années.

Rappel T Métropole régionale ville
 Tc Communes suburbaines
 Ta Ensemble de l'agglomération
 E Commune de la région parisienne

On ne peut comparer ces taux avec ceux de l'enquête nationale qui n'isole pas cette infraction, mais l'enquête internationale (Van Dijk et al., 1990) dans un taux de 6,4 % pour la France en 1988 ; pour comparer, retenons non pas les résultats sur 5 ans, mais ceux relatifs à la dernière année, ici 1989 : on obtient 9 % à E. (160/1.780), 15,7 % à Ta (247/1.576) ; là encore le taux est plus élevé dans la ville de T. : 17,1 % (189/1.108) que dans sa banlieue : 12,4 % (58/458). En d'autres termes, les scores obtenus dans ces deux zones d'enquêtes -toutes deux situées dans de grandes concentrations urbaines- sont

nettement plus élevés que ceux observés sur l'ensemble du territoire. Rien d'étonnant à cela, l'enquête nationale (Zauberman et al., 1990, I, 63) montrait que la fréquence des victimes de vols covariait largement avec l'importance des agglomérations. Plus précisément, on observera qu'elle est plus élevée dans les métropoles provinciales que dans l'agglomération parisienne (Zauberman et al., 1990, II, 9).

2. - Cambriolages

Ce n'est pas le vol de voiture qui vient en seconde position, mais le cambriolage : 293 victimes au moins une fois en cinq ans à E., 273 à Ta., dont 216 à T. soit respectivement des taux de 16,5 %, 17,3 % et 19,4 %.

Si l'on retient seulement l'année 1989, ces taux tombent à 3,3 %, 5,6 % et 6,6 %. Rappelons que l'enquête nationale donnait un taux de 6,3 % sur deux ans ; quant à l'enquête internationale, elle retient un taux pour la France de 2,3 % pour 1988. Autrement dit, E. et la banlieue de T. (3,4 %) figurent dans la zone de fréquence indiquée par ces enquêtes nationales. T. au contraire atteint pratiquement le double, ce qui entraîne un score très élevé pour toute son agglomération. Ici le résultat est plus surprenant : l'enquête nationale indiquait très clairement une surreprésentation des victimes de cambriolages dans la région parisienne, mais pas du tout dans les grandes villes de province. Cependant, la catégorie retenue était "toutes les villes de plus de 100.000 habitants", ce qui ne permet pas de distinguer clairement le cas des métropoles d'équilibre. Ou bien alors il faut se demander si T. est un cas particulier.

Compte tenu du pourcentage élevé de plaintes généralement observées en matière de cambriolage, on peut s'autoriser à comparer avec les statistiques de faits enregistrés par la police ; certes, on ne peut faire mieux que rapporter le nombre de faits enregistrés à l'effectif de la population, ce qui constitue un exercice très fragile ; néanmoins, comme la démarche est la même pour toutes

les circonscriptions, d'éventuelles différences peuvent fournir une indication ; pour 1988 (dernière année disponible) la statistique de police (Aspects de la criminalité, 1989) enregistre 361.396 cambriolages pour la France entière, dans laquelle on compte 55.750.683 habitants, soit un "pourcentage" de 0,6 % (vol. I, p. 9 et 40). Pour la circonscription de police urbaine de T., on compte 5.626 cambriolages et 380.810 habitants (vol. I, p. 197 ; vol. II, p. 103) ; le "pourcentage" est donc cette fois de 1,5 %. A E., les 486 cambriolages rapportés à une population de 60.395 habitants donnent un "pourcentage" de 0,8 %. D'après ces données, l'importance relative des cambriolages à E. est assez semblable aux résultats nationaux ; à T. au contraire, elle est 2,5 fois plus élevée. Cette comparaison avec les données policières renforce l'hypothèse d'une spécificité de T.

3. - Vol de véhicule

214 personnes ont été victimes en cinq ans d'au moins un vol de véhicule dans l'agglomération Ta., dont 167 pour T. même (soit respectivement 13,6 % et 15,1 % de l'échantillon). A E., ils sont seulement 155, soit 8,7 %.

Aux fins de comparaison, on peut retenir seulement la dernière année : les scores sont alors 28 à E. (1,6 %), 69 à Ta. (4,4 %) dont 58 à T. (5,2 %). L'enquête nationale n'isole pas cette infraction et ne fournit donc pas de terme de comparaison, mais la recherche internationale donne pour la France entière un taux de 2,4 % (Interview, 1989, tbl. 132). Là aussi, on observe la même tendance : un score modeste à E. en valeur relative, et une nette surreprésentation de T.

L'enquête internationale situe globalement la France à des fréquences de victimations très moyennes, notamment parmi les pays européens : il en va différemment toutefois pour les cambriolages et les vols liés à l'automobile, où notre pays semble se situer dans le peloton de tête. Toutefois, ces classements doivent être

accueillis avec prudence, compte tenu de la faiblesse des échantillons, également de l'absence de validation par d'autres recherches.

4. - Agressions

Venons en maintenant aux agressions : 198 victimes à E. en cinq ans, soit 11,1 % et 154 à Ta. (9,8 %) dont 119 pour la ville de T., soit 10,7 %. Cette fois, les taux sont donc très comparables dans tous les cas. Sur la dernière année, ces taux deviennent 3,1 % à E. (56/1.780), 3,6 % à Ta. (57 sur 1.576), 3,9 % à T. même (43/1.108). L'enquête nationale, tout comme l'enquête internationale, ne fournit pas de terme de comparaison direct, car aucune ne travaille jamais sur l'ensemble des agressions. Pour permettre la comparaison, distinguons donc les agressions sexuelles des autres : on obtient alors le tableau suivant.

	E. 1989	Ta. 1989	ICS France 1988	IFOP (1) 1987	CESDIP 1984-85 (2 ans)
Agressions sexuelles	0,9	0,9	0,6 (2)	0,9	0,4
Autres agressions	2,2	2,7	2,1	2,7	2,6

Tableau 4 : Taux des agressions selon le type et les enquêtes.

(1) Il s'agit de deux sondages nationaux postérieurs à l'enquête CESDIP et utilisant la même question-filtre (voir Zauberman et al., 1990, I, p. 53 et ss.).

(2) Alors que la question n'a, dans cette enquête été posée qu'aux femmes, le taux présenté est calculé sur l'ensemble de l'échantillon, afin de le rendre comparable aux autres taux. Quand dans les autres enquêtes, la question a été posée à des hommes, la faiblesse du nombre de réponses positives obtenues permet de dire que l'ordre de grandeur des taux n'aurait pas été sensiblement modifié si elle n'avait été posée qu'aux femmes.

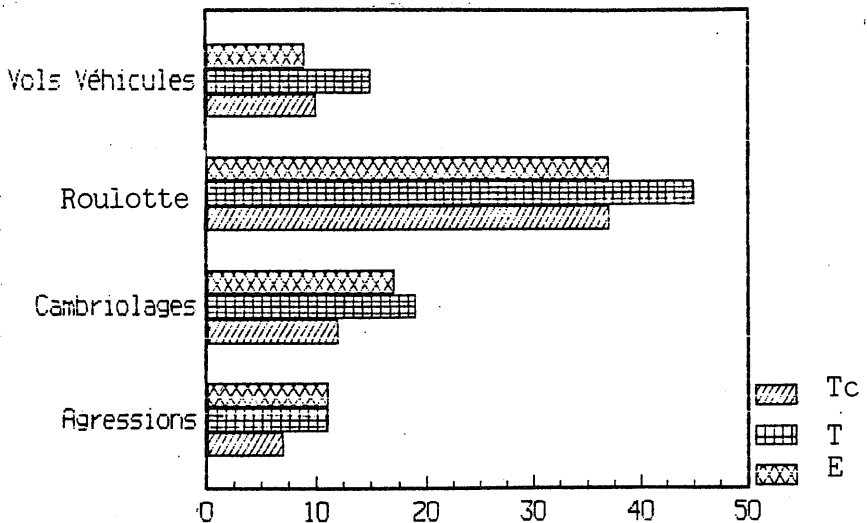
Contrairement à ce qui était observé pour les infractions contre les biens précédemment étudiées, les fréquences observées pour ces victimations ne sont pas supérieures aux taux nationaux relevés dans les différentes enquêtes ; bien entendu, l'enquête nationale CESDIP semble produire des résultats inférieurs à ceux des autres recherches, mais c'est vraisemblablement du au fait qu'elle compte à part les violences entre proches, qui atteignent un taux de 1,3 % sur 2 ans (Zauberman et al., 1990, I, 54 ; II, 9).

*

* * *

En résumé, la figure 1 montre que, pour les agressions et jusqu'à un certain point pour les cambriolages, la ville de T. présente des taux de victimation comparables à ceux observés à E. En revanche, les victimes de vols de ou dans les véhicules y sont beaucoup plus fréquentes. Les communes suburbaines Tc ont des taux de victimation de violences et de cambriolages plus faibles que ceux de E., mais les victimes de vols liés à l'automobile y sont aussi fréquentes.

Figure 1 : Répartition des victimes durant les 5 dernières années (en % du nombre de personnes contactées).



Jusqu'à présent, nous avons tenu compte de toutes les personnes victimes au moins une fois de chacune des infractions considérées ; mais une même victime peut l'être plusieurs fois pendant la période étudiée ; il est donc intéressant de calculer, pour chaque type d'infraction, le nombre moyen de victimation par victime.

	Vols de véhicules	Vols à la roulotte	Cambriolages	Agressions
Ta	1,5	1,8	1,4	1,3
T	1,4	1,8	1,3	1,3
E	1,3	1,7	1,4	1,7

Tableau 5 : Fréquence moyenne des victimations pour chaque population de victimes, selon les terrains.

Quelque soit le terrain étudié, cette fréquence ne varie guère à l'intérieur d'un type d'infraction considéré, à l'exception toutefois de E. en ce qui concerne les agressions ; il s'agit toutefois largement d'un artefact dû à la présence de 5 victimes déclarant chacune 9 agressions en cinq ans ! Si on en fait abstraction, on retrouve les fréquences observées sur les autres terrains, 1,4.

Après ce tour d'horizon sur cinq ans de victimation, il était intéressant de s'attacher plus précisément à la dernière année, soit 1989. Le tableau 6 indique la part que celle-ci prend dans l'ensemble des victimations de la période.

A E., les victimations de 1989 représentent en général bien plus du cinquième du total des victimations sur 5 ans : c'est vrai pour le vol à la roulotte (24,2 %), pour les agressions (27,3 %) et pour les agressions sexuelles (30,9 %). En revanche, les vols de véhicules et les cambriolages de 1989 n'y représentaient que 18,1 % et 19,8 %.

	E	Ta	T	ICS
Vols de véhicules	18,1	32,2	34,7	32,1
Vols à la roulotte	24,2	36,6	37,6	28,3
Cambriolages	19,8	32,6	33,8	22,4
Agressions	27,3	36,8	36,1	28,1
Agressions sexuelles	30,9	35	36,1	25,7

Tableau 6 : rapport en % de

N victimations pour la dernière année (1988 pour ICS, 1989 pour E et Ta)
N victimations pour 5 ans

Cette surreprésentation de la dernière année est plus accentuée encore, et plus générale dans l'agglomération Ta, où 1989 rassemble pour chaque type d'infraction un gros tiers des victimations ; ce phénomène se retrouve dans la commune de T. même, dont les résultats déterminent généralement -on l'a déjà vu- les scores globaux de l'agglomération.

Que conclure de cette surreprésentation de la dernière année ? Trois hypothèses sont envisageables. Ou bien la délinquance a augmenté, ou bien les gens ont tendance à mal situer les événements éloignés et à en déplacer la date vers des époques récentes ou bien encore, ils se rappellent mieux les incidents récents que les anciens dont ils oublient un certain nombre. Aucune de ces explications ne peut absolument être écartée *a priori*. En tous cas, la deuxième et la troisième -le télescopage vers l'avant et l'oubli des événements anciens- sont des phénomènes généraux dont la réalité a pu être vérifiée systématiquement (voir *in* Zauberman, 1982). Leur rôle n'est pas étonnant : toutes ces victimations n'ont pas entraîné de conséquences graves, de sorte qu'on les date avec d'autant plus de difficultés qu'elles sont bénignes et

qu'on a d'autant plus envie de les mentionner comme récentes qu'elles sont graves.

La comparaison avec les résultats pour la France produits par l'enquête internationale, qui opérait sur les mêmes durées, confirme la généralité du phénomène de surreprésentation de la dernière année. Par ailleurs, on observe que celui-ci joue de façon erratique, interdisant de dégager une tendance claire. Du coup, on voit bien que ce type d'enquête, sur longue période est plus utilisable pour explorer les réactions des victimes que pour bâtir un instrument de mesure rigoureux de la victimation. A l'inverse, on l'a déjà dit, une enquête locale doit interroger sur une longue période si elle veut recueillir des effectifs statistiquement suffisants pour l'interprétation des données.

II. - Caractéristiques des victimes

1. - Ceux qui se déclarent agressés

Dans l'enquête nationale, la proportion d'hommes était un peu plus élevée que dans l'ensemble de la population. Néanmoins, on aboutissait à une quasi-égalité entre hommes et femmes (Zauberman et al., 1990, I, 60). Ici, la prépondérance masculine est plus marquée, légèrement à Ta., beaucoup plus nettement à E. (voir tableau 7).

La composition par âge était le résultat le plus notable de l'enquête nationale : parmi les victimes d'agression, les moins de 25 ans étaient nettement surreprésentés (et les plus de 50 ans sous-représentés). Comme partout, les agressions atteignent particulièrement les jeunes (*eod. loc.*). Mêmes résultats à E., en moins marqués néanmoins ; à noter cependant une légère surreprésentation des plus de 65 ans (6,3 % au lieu de 5 % en moyenne), mais le résultat reste fragile en raison de la faiblesse des effectifs (9 cas). A Ta., les résultats diffèrent :

	Vois de véhicules		Vois à la roulotte		Cambriolages		Population interrogée	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Hommes	74	47,7	347	52,4	152	51,9	863	48,5
Femmes	81	52,3	315	47,6	141	48,1	917	51,5
< 25 ans	53	34,2	149	22,5	65	22,2	427	24
25-34	46	26,7	220	33,2	66	22,5	470	26,4
35-49	33	21,3	167	25,2	82	28	471	26,5
50-64	22	14,2	111	16,8	70	23,9	323	18,1
65 et +	1	0,6	15	2,3	10	3,4	89	5
Agr./artisans	6	3,9	30	4,5	11	3,7	51	2,9
Prof. libérales/	13	8,4	54	8,2	25	8,5	106	6,0
Cadres supérieurs	66	42,6	295	44,6	109	37,2	696	39,1
Intermédiaires	27	17,4	109	16,5	54	18,4	348	19,6
Employés	43	27,7	174	26,3	94	32,1	579	32,5
Ouvriers								
Inactifs								
	155	8,7	662	37,2	293	16,5	780	100

	Toutes agressions		Agressions sexuelles		Agressions simples		Population interrogée	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Hommes	99	50	10	18,2	89	62,2	863	48,5
Femmes	99	50	45	81,8	54	37,8	917	51,5
< 25 ans	60	30,3	20	36,4	40	28	427	24
25-34	55	27,8	17	30,9	38	26,6	470	26,4
35-49	44	22,2	7	12,7	37	25,9	471	26,5
50-64	30	15,2	11	20	19	13,3	323	18,1
65 et +	9	4,5	-	-	9	6,3	89	5
Agr./artisans	2	1	-	-	2	1,4	51	2,9
Prof. libérales/	20	10,1	2	3,6	18	12,6	106	6,0
Cadres supérieurs	69	34,8	22	40	47	32,9	696	39,1
Intermédiaires	34	17,2	7	12,7	27	18,9	348	19,6
Employés	73	36,9	24	43,6	49	34,3	579	32,5
Ouvriers								
Inactifs								
	198	11,1	55	3,1	143	8	780	100

Tableau 7 : Répartition des variables pour chaque type de victimation à E.

NB : L'interprétation se fait en comparant les % dans chaque colonne à ceux observés dans l'échantillon (dernière colonne) qui est représentatif de la population générale.

NB : Un même individu peut s'être déclaré victime de plusieurs sortes d'infractions.

seuls les 35-49 ans sont surreprésentés, et non pas les plus jeunes.

L'enquête nationale révélait une surreprésentation modérée des cols blancs (cadres supérieurs, professions libérales, intermédiaires et employés (*eod. loc.*). A E., ce sont seulement les plus nantis d'entre eux (cadres supérieurs, professions libérales) qui sont surreprésentés (12,6 % contre 6 % en moyenne). En revanche, intermédiaires et employés sont plutôt modérément sous-représentés : c'est l'inverse à Ta. où ils sont modérément surreprésentés.

Finalement, le profil de ceux qui se déclarent victimes d'agressions dans ces enquêtes locales apparaît moins net que dans la recherche nationale.

2. - Ceux qui se déclarent victimes d'agressions sexuelles

Dans l'enquête nationale, il s'agit de femmes trois fois sur quatre (Zauberman et al., 1990, I, 61). Cette prépondérance est encore plus accentuée à E. et à Ta. : elle atteint quatre fois sur cinq. Même parenté des résultats en ce qui concerne la distribution par âge : comme dans l'enquête nationale, ce sont les moins de 35 ans qui sont surreprésentés, avec cependant, à E., une surreprésentation toute particulière des moins de 25 ans.

Le parallélisme cède avec la répartition socio-professionnelle : l'enquête montrait une surreprésentation de toutes les catégories de cols blancs et une sous-représentation des inactifs : ici il n'y a aucune surreprésentation des cols blancs ; on note même une nette sous-représentation des intermédiaires et employés à Ta. ; en revanche, les inactifs sont nettement surreprésentés à E. (à Ta., cette surreprésentation est à peine marquée). Autrement dit, tout se passe comme si les victimes étaient plutôt ici des jeunes femmes sans profession, alors que

	Vols de véhicules		Vols à la roulotte		Cambriolages		Population interrogée	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Hommes	112	52,3	343	50,8	128	46,9	767	48,7
Femmes	102	47,7	332	49,2	145	53,1	809	51,3
< 25 ans	58	27,1	180	26,7	65	23,8	370	23,5
25-34	66	30,8	183	27,1	57	20,9	384	24,4
35-49	54	25,2	181	26,8	71	26	421	26,7
50-64	33	15,4	115	17	63	23,1	327	20,7
65 et +	3	1,4	16	2,4	17	6,2	74	4,7
Agr./artisans	16	7,5	37	5,5	20	7,3	77	4,9
Prof. libérales/	23	10,7	62	9,2	26	9,5	120	7,6
Cadres supérieurs	63	29,4	248	36,7	86	31,5	545	34,6
Intermédiaires	34	15,9	77	11,4	24	8,8	189	12
Employés	78	36,4	251	37,2	117	42,9	645	40,9
Ouvriers								
Inactifs								
	214	13,6	675	42,8	273	17,3	576	100

	Toutes agressions		Agressions sexuelles		Agressions simples		Population interrogée	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Hommes	69	44,8	8	20	61	53,5	767	48,5
Femmes	85	55,2	32	80	53	46,5	809	51,3
< 25 ans	44	28,6	17	42,5	27	23,7	370	23,5
25-34	45	29,2	16	40	29	25,4	384	24,4
35-49	43	27,9	5	12,5	38	33,3	421	26,7
50-64	14	9,1	-	-	14	12,3	327	20,7
65 et +	8	5,2	2	5	6	5,3	74	4,7
Agr./artisans	6	3,9	2	5	4	3,5	77	4,9
Prof. libérales/	10	6,5	3	7,5	7	6,1	120	7,6
Cadres supérieurs	56	36,4	13	22,5	43	37,7	545	34,6
Intermédiaires	21	13,6	5	12,5	16	14	189	12
Employés	61	39,6	17	42,5	44	38,6	645	40,9
Ouvriers								
Inactifs								
	154	9,8	40	2,5	114	7,2	576	100

Tableau 8 : Répartition des variables pour chaque type de victimation à Ta.

NB : L'interprétation se fait en comparant les % dans chaque colonne à ceux observés dans l'échantillon (dernière colonne) qui est représentatif de la population générale.

NB : Un même individu peut s'être déclaré victime de plusieurs sortes d'infractions.

dans l'enquête nationale celles qui exerçaient une profession dominaient.

3. - Ceux qui disent avoir été volés

Dans l'enquête nationale, la répartition par sexe des volés est conforme à la moyenne (Zauberman et al., 1990, I, 63). Les enquêtes locales n'interrogent que sur deux vols particuliers de véhicules et dans les véhicules : dans les deux cas, et sur les deux terrains, on observe une inversion du *sex-ratio*, donc une légère prépondérance des victimes masculines, sauf pour les vols de véhicules à E., où les femmes prédominent légèrement.

Néanmoins, on ne peut pas tirer de grandes conséquences de ces observations globales dans la mesure où ces victimations peuvent toucher un foyer plutôt qu'un individu, quelle que soit la personne qui répond à l'enquête. Ainsi est-il intéressant de chercher à les pondérer en utilisant deux autres renseignements : l'enquêté est-il ou non chef de famille, combien son ménage utilise-t-il de véhicules (voir annexe 1, tableau 1) ? Ainsi, parmi les femmes victimes de vols de voiture à E., presque la moitié (47 %) font partie d'un ménage d'au moins trois personnes, dont elles ne sont pas chef, et qui ne possède qu'un véhicule. On pourrait dire la même chose pour la répartition par âge : toujours à E., 8 victimes de vols de voiture ont moins de 18 ans : elles sont donc mineures et ne possèdent pas personnellement de voiture ; par ailleurs, elles font partie d'un foyer d'au moins trois personnes possédant un seul véhicule. C'est aussi le cas de 39 victimes de vols à la roulotte.

Ces caractéristiques d'âge et de sexe serviront surtout pour analyser les différentes réactions des victimes et leurs attentes.

Jetons quand même un coup d'oeil sur les distributions par âge : dans l'enquête nationale, la césure se fait à 50 ans : surreprésentation en deçà, sous-

représentation au delà. Même tendance dans les enquêtes locales avec cependant quelques spécificités : pour le vol de voiture, on retrouve à E. comme à Ta., la sous-représentation des plus de 50 ans, mais la surreprésentation, elle, s'arrête plus tôt : à 25 ans à E., à 35 à Ta. Pour les vols à la roulotte, la sous-représentation des plus de 50 ans est moins nette et seuls les 25-34 ans de E. sont clairement surreprésentés ; à Ta., les moins de 35 ans le sont plus modérément.

On retiendra surtout la confirmation de la relative immunité des personnes âgées.

Quant aux professions, l'enquête nationale révélait une surreprésentation de toutes les catégories de cols blancs parmi les victimes de vols. Globalement, la même observation vaut pour les victimes de et dans les véhicules, tant à E. qu'à Ta. Sur ce dernier terrain néanmoins, relevons quelques particularités au moins pour les victimes de vols de voiture : une surreprésentation modérée des indépendants et des ouvriers, et une sous-représentation des intermédiaires et employés.

4. - Ceux qui déclarent avoir été cambriolés

L'enquête nationale montre un *sex-ratio* des victimes conforme à la moyenne de la population (Zauberman et al., 1990, I, 64). Le résultat est semblable à Ta., il est inversé au contraire à E., où l'on observe une légère majorité d'hommes parmi les victimes de cambriolages. Il n'en reste pas moins que cette distribution par sexe n'apporte guère d'enseignement pour une infraction qui, elle aussi, atteint le foyer.

On se souvient d'un des résultats les plus marquants de l'enquête nationale ; le cambriolage était la seule victimation où l'on observait une surreprésentation des personnes âgées -du moins de celles de 50 à 64 ans. L'observation est confirmée avec les deux enquêtes locales,

ce qui n'est pas sans intérêt pour les politiques publiques. Simplement, la chute généralement observée à partir de 65 ans se rencontre bien à E., mais pas à Ta., où l'on observe une surreprésentation modérée (6,2 % contre 4,7 % en moyenne) des victimes de plus de 65 ans.

Autre trait marquant de l'enquête nationale , la surreprésentation des indépendants victimes de cambriolages, à côté de celles des cols blancs. Les résultats sont moins nets dans les deux enquêtes locales : on observe bien une surreprésentation des indépendants, mais elle n'est vraiment claire qu'à Ta. Celle des cadres supérieurs et professions libérales, demeure mais de manière très modérée. En revanche, la surreprésentation nationale, d'ailleurs légère, des intermédiaires et employés disparaît ici totalement. Autrement dit, plus nettement encore que pour l'enquête nationale, ce sont les membres des catégories globalement plus pourvues qui sont les plus exposés au cambriolage. Mais remettons immédiatement cette observation en perspective. Comme ce sont des catégories peu nombreuses, elles ne fournissent jamais qu'une petite minorité de tous les cambriolés (environ 15 %).

Globalement, les deux enquêtes locales ne s'écartent que ponctuellement des tendances observées dans l'enquête nationale. Ce sont, en fait, les distributions socio-professionnelles où l'on retrouve le moins clairement les résultats nationaux.

*

* * *

Synthétisons ces différentes observations en reprenant les résultats variable par variable, à l'instar de ce qui avait été fait pour l'enquête nationale.

Le *sex-ratio* manifeste des prépondérances qui paraissent triviales : celles des hommes comme victimes d'agressions, celles des femmes comme victimes de violences sexuelles. Pour les infractions patrimoniales, on observe des distributions beaucoup plus équilibrées, qui ne s'écartent jamais beaucoup du rapport 50/50. De toutes façons, les trois infractions retenues concernent souvent plus le foyer que l'interviewé seul.

Les moins de 25 ans sont généralement surreprésentés parmi les victimes des différentes sortes de violence ; ils le sont aussi parmi les volés. Les mêmes tendances se retrouvent pour la classe des 25-34 ans, en plus atténuées. Un résultat notable porte sur les 35-49 ans, toujours sous-représentés ici, contrairement à la tendance nationale. Avec les 50-64 ans, on renoue au contraire avec les observations nationales : générale sous-représentation, sauf en matière de cambriolage. Quant à la sous-représentation des plus de 65 ans, on s'en écarte ici deux fois, à E. pour les victimes d'agressions simples, à Ta. pour celles de cambriolages.

Globalement, les victimes sont plus jeunes dans ces enquêtes locales que dans l'enquête nationale, réserve faite de la particularité, bien connue maintenant du cambriolage. Mais on observera que les populations de Ta. et de E. sont nettement plus jeunes que la population nationale étudié dans l'enquête de 1985.

Parmi les groupes socio-professionnels, les artisans commerçants ne sont survictimisés que dans quelques cas, toujours des infractions patrimoniales : vols à la roulotte à E., vols de véhicules ou cambriolages à Ta. Professions libérales et cadres supérieurs montrent une même tendance à la surreprésentation dans les infractions patrimoniales, mais de manière plus systématique. Ajoutons-y un cas de surreprésentation en matière de violence : pour les agressions ordinaires à E. La grande différence avec les résultats nationaux porte sur les intermédiaires et employés qui ne sont plus ici surreprésentés que dans certains cas et modérément (vols à

la roulotte tant à E. qu'à Ta. ; vols de véhicules à E. ; agressions à Ta.). Ils sont, il est vrai, beaucoup plus nombreux dans ces deux échantillons locaux que dans l'échantillon national de 1985. Les ouvriers, eux ne sont surreprésentés que dans un seul cas, les vols de véhicules à Ta. Quant aux inactifs, eux beaucoup moins nombreux que dans l'enquête nationale, ils parviennent à être surreprésentés parmi les victimes de violences sexuelles à E. Finalement, ce sont les catégories actives qui fournissent le plus de victimes : rien d'étonnant à cela, leur activité professionnelle leur donne plus d'occasions de victimation que les retraités ou les femmes au foyer ; une seule exception, les ouvriers, toujours très peu présents, en valeur relative, parmi les victimes ; est-ce à dire qu'ils résistent davantage à ces enquêtes, ou bien qu'ils répugnent plus que les autres à se reconnaître victimes, ou enfin qu'ils sont globalement moins souvent victimes ? Rappelons cependant que dans l'enquête nationale, ils sortaient de leur réserve quand ils étaient interrogés sur des infractions au droit du travail : là ils venaient largement en tête en valeur relative ; on notait aussi une certaine surreprésentation pour un autre type de victimation omis dans les enquêtes locales, les violences familiales. On ne retrouve ni à E., ni à Ta. leur très légère surreprésentation nationale parmi les victimes de violences sexuelles, mais les effectifs sont toujours, pour ce cas de figure, tellement faibles qu'il n'y a rien à dire de ces variations. Retenons donc simplement que l'on ignore la survictimation ouvrière typique si l'on borne l'enquête aux victimations banales contre les biens et les personnes.

III. - Circonstances, réactions, recours

Pour analyser les circonstances de la victimation et de ses suites, il faut tenir compte de la possibilité de plurivictimation : certaines victimes l'ont été plusieurs fois et on ne peut leur demander de décrire chaque incident, ni de parler de tous à la fois. Pour résoudre cette difficulté, on demande généralement de décrire ce qui s'est passé lors du

"dernier" incident, le seul, il est vrai, pour la plupart des victimes ; notons que ce "dernier" incident n'a pas nécessairement eu lieu en 1989 ; si l'on se limitait aux victimations de 1989, on perdrait le bénéfice d'une interrogation sur 5 ans et on travaillerait sur des effectifs trop réduits.

1. - Lieux

En travaillant sur la dernière infraction, on peut préciser d'abord une information très importante pour des autorités locales : la victimation a-t-elle eu lieu dans la localité enquêtée, ou en dehors de celle-ci ? Par exemple, un habitant d'Albi peut certes se faire voler son véhicule à Albi, il peut également se le faire voler à Marseille.

	Vols de voitures		Vols à la roulotte		Agressions simples		Agressions sexuelles	
	E	Ta	E	Ta	E	Ta	E	Ta
Nombre de victimes	155	214	662	675	143	114	55	40
Commune de résidence %	59,4	85,5	60,6	78,2	46,9	80,7	54,5	75

Tableau 9 : Part des "derniers incidents" subis dans la commune de résidence de l'enquêté.

Ici, un contraste très intéressant entre E. et Ta. : dans ce cas-ci, plus de 3/4 des incidents se déroulent dans la commune de résidence (on retrouve les mêmes tendances si l'on se borne à la ville de T.). A E., au contraire, commune de la banlieue parisienne, seule une grosse moitié des vols ou agressions ont été subis dans la commune de résidence. Il faut évidemment interpréter une telle différence en fonction de la dimension et des caractéristiques fonctionnelles des communes : centre économique ou banlieue-dortoir, par exemple. Moins le territoire d'une

commune est étendu, plus on a de chances d'en sortir à l'occasion d'un déplacement quelconque. Si l'on ajoute à cela que de nombreuses communes, surtout dans les banlieues de métropoles, ne regroupent pas l'ensemble des fonctions urbaines (habitat, travail, loisirs, consommation) obligeant ainsi leurs habitants à accroître leur mobilité, on peut s'attendre à ce que les habitants des grandes villes disent plus souvent être victimes à l'intérieur de leur commune de résidence que ceux de banlieue. En d'autres termes, pris isolément, l'effet de politique locale d'une commune périphérique ne peut être qu'assez limité pour des victimations liées aux déplacements des habitants.

A Ta. comme à E., les vols de voiture tout comme les vols à la roulotte prennent place plus de 9 fois sur 10 dans la rue ou un parking (voir tableau 10). Ils n'ont lieu que rarement dans un garage fermé, un peu plus souvent à E., néanmoins (7 % des vols de voiture, 4 % des vols à la roulotte contre, à Ta., 2 et 3 % respectivement).

	Vols de voitures		Vols à la roulotte		Agressions simples		Agressions sexuelles	
	E	Ta	E	Ta	E	Ta	E	Ta
Nombre de victimes	155	214	662	675	143	114	55	40
Rue	48	54	49	53	54	63	49	63
Parking	42	40	45	40	3	4	0	10
Garage fermé	7	2	4	3	*	*	*	*
Transport en commun	*	*	*	*	22	5	27	5
Domicile et annexes	*	*	*	*	3	11	11	11
Travail	*	*	*	*	4	6	0	6
Ailleurs	1	3	2	4	14	10	13	10

Tableau 10 : Localisation des victimations, en % des victimes.

* Opportunité non présente dans la question.

Quant aux cambriolages déclarés par les interviewés, ils concernent très largement la résidence principale (82 % à E., 75 % à Ta.). Une fois sur 10 de surcroît, c'est une annexe du domicile qui est visée. Les cambriolages de résidences secondaires (6 % à E., 9 % à Ta.) plus encore ceux de locaux professionnels (2 et 4 %), occupent une place marginale. Sur ce point, l'enquête nationale donne des résultats analogues (Zauberman, 1990, II, p. 34), avec une part un peu plus élevée pour le cambriolage du local professionnel (6,8 %).

La localisation est toute différente pour les agressions : les trois-quarts se sont situées dans un lieu public, rue ou transport en commun, avec cependant, une accentuation de la part de ces derniers à E. ; c'est probablement la conséquence de la place importante des transports en commun dans l'agglomération parisienne. Là encore, l'enquête nationale montre des tendances analogues (*ibid*). A Ta., c'est la rue qui est le lieu de prédilection de toutes les sortes de violence, dans des proportions inconnues tant à E. que dans l'enquête nationale : au lieu de la moitié, ce sont les deux tiers des victimes qui y sont frappées. En sens inverse, le domicile, qui représente environ 10 % des victimations violentes tant à Ta. que dans l'enquête nationale ne conserve à E. cette proportion que pour les agressions sexuelles : on n'y subit pratiquement jamais d'agressions ordinaires. Quant aux agressions sexuelles commises au domicile, un examen plus attentif montre qu'il s'agit de "comportements choquants" plutôt que de violences caractérisées. Les viols, eux -en fait il s'agit presque uniquement de tentatives- prennent place plutôt dans la rue ou dans les transports en commun.

2. - Auteur et victime

Aux victimes d'agression, il était demandé si l'auteur était un proche, si elles le connaissaient de vue ou encore s'il leur était inconnu. Curieusement, le taux de non-réponse n'est pas négligeable : 14 % à E., 5 % à Ta., et ces abstentionnistes ne se recrutent pas particulièrement

parmi les victimes d'agression sexuelles, bien au contraire ; il est difficile d'interpréter ces non-réponses ; parmi ceux qui répondent, peu connaissent l'agresseur de vue (8 % à E., 12 % à Ta.) -il s'agit essentiellement d'agressions simples-, moins encore le connaissent bien : 3,5 % à E., 7 % à Ta. Là encore, il s'agit surtout d'agressions simples. Très majoritairement donc, l'agresseur est un inconnu pour la victime. Les tendances sont analogues dans l'enquête nationale (Zauberman et al., 1990, II, p. 34) avec peut-être un anonymat légèrement moins élevé que dans nos deux enquêtes locales ; faut-il voir dans cette légère différence une conséquence du caractère exclusivement urbain de nos deux terrains, l'anonymat étant plus élevé dans les grandes agglomérations ?

Les résultats concernant le cambriolage sont plus étonnants : cette fois-ci, on demandait à l'interviewé s'il s'était trouvé en présence du cambrioleur. Or 12 % des victimes à E. et 6 % à Ta. répondent affirmativement alors que le taux national n'excédait pas 4 %. Plus même, dans 20 % des cas, on indique que le cambriolage a eu lieu dans un local qui n'était pas désert ; ces résultats sont moins surprenants si l'on se rappelle la forte proportion d'inactifs parmi les cambriolés. Peut-être est-ce ce taux relativement élevé de présence qui explique la fréquence des tentatives finalement infructueuses. Mais cette explication rend mal compte des différences observées avec l'enquête nationale où le taux d'inactifs parmi les cambriolés est sensiblement du même ordre (Zauberman et al., 1990, II, 33).

3. - Les armes

Dans les deux tiers des cas, l'agresseur n'est pas armé. Quand il l'est, il s'agit d'une arme blanche (16 % à E., 18 % à Ta.) ou d'une arme par destination (15 % et 11 %), très rarement d'une arme à feu (4 % et 8 %). Dans l'enquête nationale, on ne relève aucune agression sexuelle ; les autres violences au contraire s'accompagnent de la présence d'une arme dans un gros tiers des cas (armes à feu 9,8 % ; autres armes 25 %) (Zauberman et al., 1990, I, 82 ; II, 34).

Figure 2 : Effectifs des victimes d'agressions avec ou sans vols et armes à E.

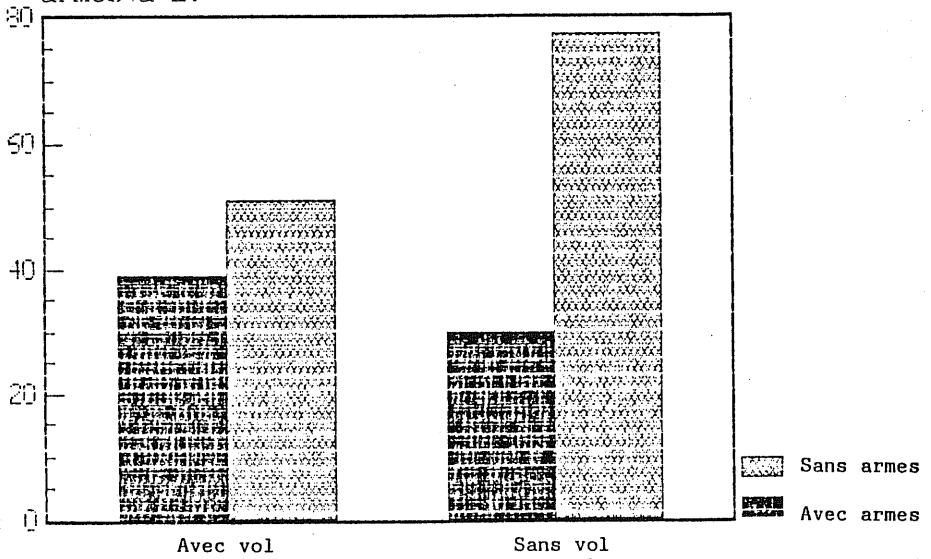
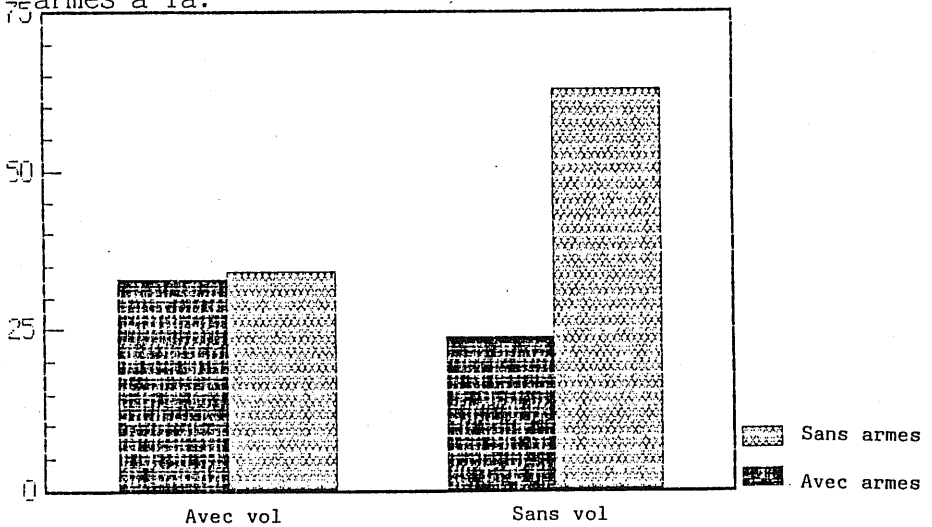


Figure 3 : Effectifs des victimes d'agressions avec ou sans vols et armes à Ta.



Les tableaux 11 et 12 fournissent un renseignement intéressant : l'agresseur est d'autant plus souvent armé que la violence s'accompagne d'un vol et ceci vaut pour les infractions sexuelles tout autant que pour les autres violences.

Victimation	Agressions						Agressions + vol						Total	
Arme	Simple N %		Sexuelle N %		Ensemble N %		Simple N %		Sexuelle N %		Ensemble N %		N	%
Sans arme	42	63,6	35	85,4	77	72	44	57,9	7	50	51	56,7	128	65
Avec arme	24	36,4	6	14,6	30	28	32	41,1	7	50	39	43,3	69	35
TOTAL	66	100	41	100	107	100	76	100	14	100	90	100	197	100

Tableau 11 : Types d'agression à E.

Victimation	Agressions						Agressions + vol						Total	
Arme	Simple		Sexuelle		Ensemble		Simple		Sexuelle		Ensemble		N	%
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%		
Sans arme	40	64,5	23	92	63	72,4	28	53,8	6	40	34	50,7	97	63
Avec arme	22	35,5	2	8	24	27,6	24	46,2	9	60	33	49,3	57	35
TOTAL	62	100	25	100	87	100	52	100	15	100	67	100	154	100

Tableau 12 : Types d'agression à Ta.

4. - Dommages

L'évaluation du dommage matériel par la victime est évidemment très incertain, très liée à l'échelle de valeur de chaque répondant ; néanmoins ces estimations donnent une bonne indication sur les répercussions de l'incident et les réactions de la victime. Le dommage matériel est jugé important dans les 2/3 des vols de voiture (62 % à E. et à Ta.) et de cambriolages réalisés (60 % à E., 64 % à Ta.). Pour les vols à la roulotte, cette proportion tombe au tiers (36 % à E., 37 % à Ta.) et pour les agressions au dixième (12 % à E., 15 % à Ta.). Dans l'enquête nationale, les dommages sont jugés importants dans une proportion légèrement moindre (53,2 % des vols, 47,3 % des

cambriolages), mais il s'agit de toutes sortes de vols et des cambriolages, qu'ils soient tentés ou réalisés. Pour les agressions, les proportions sont analogues à celles observés ici, 14,6 % pour les agressions simples, 10,5 % pour les violences sexuelles (Zauberman et al., II, p. 35).

Quand le cambriolage est couronné de succès, les victimes se plaignent trois fois sur quatre d'une perte sentimentale. Nous avons déjà observé une corrélation analogue dans l'enquête nationale (*ibid*). Ajoutons qu'il en va de même tant à E. qu'à Ta. pour la moitié des victimes d'agression qui ont à cette occasion été volées.

L'objet volé ou cambriolé est rarement retrouvé : 12 % à E. et 7 % à Ta. des victimes de cambriolage disent avoir récupéré leur bien : elles sont 6 % à E. et 9 % à Ta. pour les vols à la roulotte. La seule exception est relative, on le sait, au vol de voiture : 57 % à E., et 76 % à Ta. des victimes ont récupéré leur véhicule ; l'enquête internationale donne pour la France un score de récupération de véhicule analogue à celui de Ta. A E. au contraire, il semble que l'on récupère particulièrement peu les voitures volées. Le tableau 13 *infra* confirme comme attendu que le dommage est jugé plus important si le bien n'a pas été récupéré.

	Véhicule récupéré				Véhicule non récupéré			
	N	%	N	%	N	%	N	%
Domage important	49	55,1	94	58,4	47	71,2	38	74,5
Domage faible	30	33,7	47	29,2	10	15,2	8	17,7
Pas de domage	10	11,2	20	12,4	9	13,6	51	9,8
Total	89	100	161	100	66	100	51	100

Tableau 13 : Evaluation de l'importance du dommage selon la récupération ou non du véhicule.

Cependant, un gros quart de ceux qui sont dans ce cas considèrent que le dommage subi est faible, voire nul... ce qui laisse à penser sur l'état de leur voiture, sauf

s'ils ont mentalement tenu compte d'une éventuelle indemnisation par l'assurance. En sens inverse, plus de la moitié de ceux qui récupèrent leur véhicule estiment néanmoins avoir subi un dommage important. Probablement ne l'ont-ils pas retrouvé dans l'état où ils l'avaient laissé.

Si les agressions entraînent rarement un dommage matériel, on s'attend en revanche à ce qu'elles suscitent un trouble physique ; à vrai dire le cas est plutôt rare : à peine 23 % à E., et 27 % à Ta., des victimes d'agressions signalent une telle atteinte. Si l'on se borne aux cas suffisamment sérieux pour avoir nécessité des soins, on tombe à 11,1 % à E., 15,6 % à Ta.

	Dommmages physiques %	Dont : suivis de soins %
E N = 198	23	11,1
Ta N = 154	27	15,6
ICS N = 114	13,1	8,7
CESDIP Agressions N = 164	45,7	41,4
CESDIP Violences familiales N = 41	68,3	63,4
CESDIP Agressions sexuelles N = 19	42,1	31,6

Tableau 14 : Dommages physiques résultant des agressions (en % des victimes), selon différentes enquêtes.

Le tableau comparatif *supra* montre que l'enquête internationale donne pour la France des fréquences encore plus faibles (dommages physiques dans 13,1 % des cas, dont 8,7 % nécessitant des soins) mais les vols avec violences et les agressions sexuelles sont exclus de ces calculs. L'enquête nationale distigue les agressions (y compris les vols avec violence) des violences à caractère sexuel ; en outre, elle pose à part la question des violences familiales, qui ne figure explicitement dans aucune des autres enquêtes. Du point de vue des dommages physiques cette catégorie ne manque pourtant pas de pertinence : c'est le cas où les atteintes sont les plus fréquentes, les plus fréquemment graves, probablement parce qu'il s'agit souvent d'une victimation à répétition. Il était difficile de prendre en compte ce cas dans des enquêtes simplifiées menées par téléphone. Reste que pour les autres types d'infraction, l'enquête nationale montre des fréquences de dommages physiques 2 à 3 fois plus élevés que dans les enquêtes locales. En l'état, il est difficile d'expliquer ces divergences.

Au chapitre de l'impact psychologique, on observera que les agressions sexuelles entraînent plus souvent que les autres violences des répercussions jugées plutôt importantes : 61 % à E. et 53 % à Ta., contre 44 % à E. et 5 % à Ta.

Quant aux cambriolages, les 9/10e des victimes ont mal ressenti l'intrusion qui l'accompagne ; toutefois en rester à cette observation serait trivial : concentrons-nous sur les victimes chez lesquelles ce malaise perdure : elles sont 42 % à E., 32 % à Ta. ; dans l'enquête nationale, une proportion intermédiaire, 38,2 % affiche le même malaise durable ; néanmoins, la question n'a été posée qu'aux victimes d'un cambriolage au domicile ou dans une résidence secondaire, qui sont quand même 81,5 % de l'ensemble des victimes de cambriolage dans cette recherche (enquête CESDIP, résultat inédit). La tendance semble donc constante, plus du tiers des cambriolés sont durablement affectés par l'intrusion qui caractérise cette infraction.

Le relief de l'infraction n'est pas pour rien dans ce malaise : ceux qui affirment qu'il a été durable ont très généralement fait l'objet d'un cambriolage réussi : 80 % à E., 83 % à Ta. Il en va certes de même pour ceux chez qui le malaise a été fugace, mais dans une moindre proportion : 57 % de cambriolages consommés à E., 72 % à Ta. Même observation pour le dommage subi : il est plus fréquemment important en cas de malaise durable (57 % à E., 68 % à Ta.) qu'en cas de malaise passager (40 % à E., 39 % à Ta.). Enfin, on fait la même observation pour la perte sentimentale : elle est plus fréquente là où le malaise est durable (68 % à E., 57 % à Ta.) que là où il est passager (45 % à E., 42 % à Ta.).

A première vue, il y a une certaine rationalité de ces réponses : on a d'autant plus mal vécu l'intrusion au domicile que les dommages de tous ordres ont été sévères. Mais le jugement porté sur les dommages est aussi une appréciation subjective, de sorte que la relation peut également être comprise en sens inverse : celui qui supporte particulièrement mal l'intrusion à son domicile peut avoir tendance à dramatiser les dommages subis. Dans un sens ou dans l'autre, reste que deux fois sur cinq le cambriolage n'est pas une simple sorte de vol, mais un événement grave. Le constat n'est pas insignifiant dans un pays où cette victimisation semble plus fréquente que chez ses voisins (Van Dijk et al., 1990, 23-24).

5. - Recours

Dans la gestion des suites de leur victimisation, les victimes peuvent avoir recours à divers organismes. Toutes n'ont pas les mêmes réactions, et surtout, les recours varient beaucoup selon les délinquances.

La fréquence de la plainte suit un ordre que l'on retrouve très généralement : d'abord les vols de véhicule, où elle est systématique : 97 % à E., 98 % à Ta. ; ensuite les cambriolages 82 % à E., 80 % à Ta., puis les vols à la roulotte, 59 % et 64 % ; les agressions ordinaires 41,9 % à

E., 42,9 % à Ta. ; enfin les agressions sexuelles 25 % à E., 35 % à Ta.

	Vois de véhicules		Vois à la roulotte		Cambriolages		Agressions	
	E. N = 155	Ta. N = 214	E. N = 662	Ta. N = 675	E. N = 293	Ta. N = 273	E. N = 198	Ta. N = 154
Police/gendarmerie	96,5	97,7	58,9	64	81,6	79,8	37,4	40,9
Assurance	88,4	93	55,4	54,8	70	64,8	•	•
Service d'aide aux victimes	1,3	1,9	0,6	0,6	3,1	0,4	3	3,2
Instance locale	5,8	6,5	4,7	4,1	8,2	8,1	4	3,2
Entrepreneur	17,4	26,6	35,6	32,1	43	36,3	•	•
Conseil juridique	•	•	•	•	•	•	3,5	5,8
Profession médicale	•	•	•	•	•	•	14,6	16,9

Tableau 15 : Recours des victimes selon les types de victimation (réponses multiples)

(*) Réponse non proposée à l'enquête

	E.	Ta.	ICS (**)	CESDIP
Vois de voiture	96,7	97,7	95,5	Tous vols 72,9
Vois à la roulotte	58,9	64	68,1	
Cambriolages	81,6 *	79,8 *	82	76,2 *
Agressions	41,9	42,9	37,7	43,3 ***
Agressions sexuelles	25	35	17,1	26,3

Tableau 16 : Taux de renvoi à la police et la gendarmerie (en % des victimes)

(*) Ces taux incluent les cambriolages de locaux commerciaux et résidences secondaires, qui sont au contraire exclus de l'enquête internationale.

(**) La question du renvoi portait sur "vous ou quelqu'un d'autre", alors qu'elle ne concernait que l'enquête dans les autres enquêtes.

(***) Les vols avec violence sont inclus ici.

L'enquête nationale fournit des indications analogues avec seulement un taux de plainte plus bas pour le vol, dû au fait que les diverses sortes de vols ne sont pas distinguées. Quant à l'enquête internationale, ses résultats pour la France suivent de très près ceux observés à E. et à Ta. Seule différence, la fréquence des plaintes pour agressions sexuelles y est particulièrement basse (17,1 %) étonnamment élevée à Ta. (35 %) ; en revanche, l'enquête nationale et E. fournissent un taux analogue, environ 1/4 des victimes.

En interrogeant sur les motifs de dépôt de plainte, on découvre des priorités très variables selon le type de victimation. Pour les vols de voiture, la plainte a d'abord pour objet la récupération du véhicule : 56 % à E., 54 % à Ta., et d'ailleurs c'est un motif relativement bien fondé puisque 57 % des intéressés à E. et 75 % à Ta. retrouveront finalement leur bien.

Le souci d'indemnisation (avoir un certificat de dépôt de plainte pour pouvoir faire une déclaration à l'assurance) vient loin derrière (30 % à E., 36 % à Ta.). Quant au désir de faire sanctionner le voleur, il est très marginal (8 % à E., 3 % à Ta.).

Deuxième cas de figure, le vol à la roulotte et le cambriolage : ici, changement de priorité : on va d'abord chercher auprès de la police un papier qu'il faut joindre au dossier destiné à l'assurance.

Récupérer son bien est un espoir beaucoup plus rare que dans le cas précédent : alors que l'assurance motive la moitié des plaintes, l'espoir de récupération ne joue que pour moins du quart des victimes. Cette inversion des priorités est tout à fait raisonnable : les 9/10e des victimes de vols à la roulotte et de cambriolage ne récupèrent jamais -on l'a vu- le bien volé. Est-ce la raison pour laquelle le souci punitif occupe un peu plus de place que dans le vol de voiture ?

En tous cas, il va triompher dans le troisième cas de figure, celui des agressions (41 % à E., 32 % à Ta.). La volonté de récupérer son bien tombe à peu de chose : il ne peut s'agir que des cas de vols avec violence (16 % à E., 17 % à Ta.). A la même fréquence apparaît un motif spécifique d'appel à la police : 18 % des victimes de E. et 17 % de celles de Ta. l'ont fait tout bonnement pour obtenir du secours.

Victimation	Vol de véhicules		Vol à la roulotte		Cambriolage		Agressions	
Motif de renvoi	E. N = 150	Ta. N = 209	E. N = 390	Ta. N = 432	E. N = 239	Ta. N = 218	E. N = 74	Ta. N = 63
Récupérer son bien	56	53,6	40,7	25	17,1	22,5	16,2	17,5
Pouvoir faire déclaration à l'assurance	30	35,9	58,2	54,4	47,7	53,2	5,4	9,5
Faire punir	8	2,9	13,6	7,9	19,2	10,1	40,5	31,7
Obliger l'auteur au dédommagement	3,3	1,9	5,1	2,3	2,9	1,4	1,3	9,5
Obtenir secours	*	*	*	*	*	*	17,6	12,7
Autres	2	1,4	7,4	9,2	12,5	12,4	18,9	17,5

Tableau 17: Pourcentage de victimes alléguant chaque motif de signalement.

(*) Réponse non proposée à l'enquête

La comparaison avec l'enquête nationale est difficile : pour rendre le questionnaire maniable dans les enquêtes locales, il a fallu réduire le nombre d'items et interdire d'en choisir plusieurs.

Du coup, on force les gens à rationaliser leurs motifs, mais on perd par là même une information précieuse : ainsi en cas de plainte pour infraction patrimoniale, l'accent sera mis davantage sur le souci d'indemnisation et de récupération : quand, au contraire, plusieurs choix sont possibles, on voit se glisser, juste derrière cette motivation "raisonnable", par exemple le désir de punition et il ne faut pas oublier cette coexistence de motifs. Grâce à son dispositif plus complexe, l'enquête

nationale permettait de montrer l'importance globale du souci répressif, et plus encore de la plainte comme exercice d'un devoir civique. On aurait relevé qu'il y avait même peut-être là une coloration typiquement française (Zauberman et al., 1990, I, 93-94). On ne la retrouve plus à E. ou à Ta., mais il faut y voir le fruit d'un questionnaire plus sommaire, non d'un changement d'attitude.

Faisons maintenant la contre-épreuve et examinons les motifs de ceux qui n'ont pas déposé plainte : ici, on laissera de côté les victimes de vols de voiture parmi lesquelles ce cas de figure est quasiment inexistant. Parmi les autres victimes, deux motifs sont avancés pour expliquer l'absence de plainte : certaines ne déposent pas de plainte parce qu'elles anticipent l'échec policier ; d'autres parce qu'elles estiment que l'incident n'en vaut pas la peine. Mais l'ordre de fréquence de ces deux motifs n'est pas toujours le même : parmi la petite minorité de cambriolés qui renoncent à déposer plainte, c'est d'abord parce que ça n'en valait pas la peine (41 % à E., 43 % à Ta.) ; il s'agit en fait de tentatives de cambriolages. Le doute sur l'efficacité de la police ne vient qu'en second (30 % à E., 36 % à Ta.). Les taux d'élucidation tels qu'ils sont connus des victimes justifient très largement ce scepticisme (6 % à E., 8 % à Ta.).

Pour les autres victimations -vols à la roulotte et agressions- celles justement où la plainte est la moins systématique, l'ordre des motifs est inversé : si on ne dépose pas plainte, c'est d'abord parce qu'on doute de l'efficacité policière : 53 % des victimes de vols à la roulotte avancent le motif tant à E. qu'à Ta. Pour les agressions, ce motif est donné par 48 % des victimes à E., par 39 % à Ta. Ici encore, les sceptiques ont bien raison, même si le taux d'élucidation est un peu moins faible pour les agressions (12 %) que pour les vols à la roulotte (2 % à E., 3 % à Ta.). Le manque de gravité de l'incident ne vient ici qu'au second rang des motifs d'absence de plainte.

Au delà des motifs de plainte ou d'abstention, on peut examiner l'appréciation portée sur l'institution

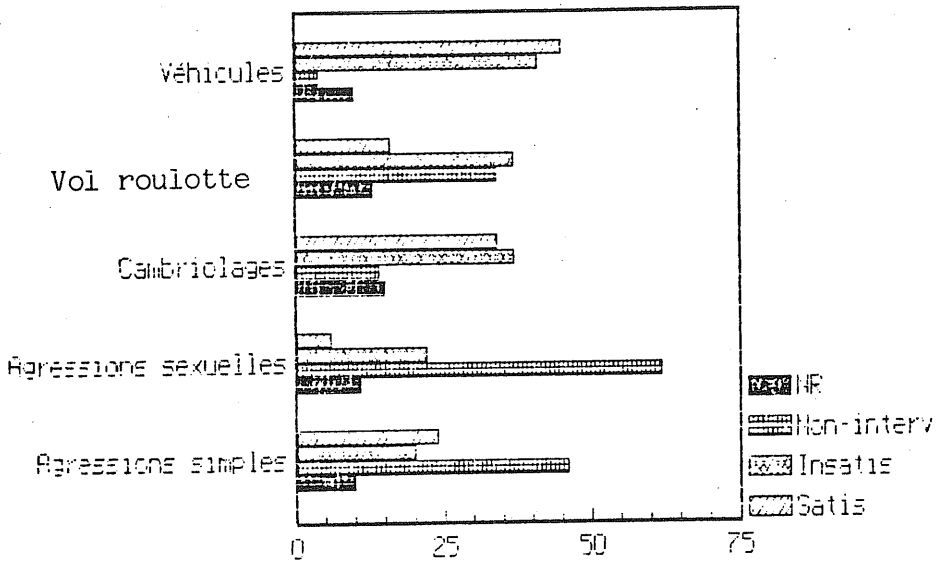
policière ; mais ici l'enquête permet une distinction : très généralement les victimes sont satisfaites de l'accueil qu'elles ont reçu. Une nuance se dessine néanmoins : les victimes d'agressions sont plus nombreuses à se plaindre de l'accueil reçu et un peu plus à Ta. qu'à E. Ce sont d'ailleurs les victimes d'agressions sexuelles qui sont les plus nombreuses à juger l'accueil très mauvais. Quand les motifs de plainte s'éloignent du simple règlement matériel d'un dommage lui même matériel, l'appréciation de l'accueil policier devient moins unimement positif.

Il faut même aller plus loin : apprécier l'accueil est une chose, être finalement satisfait de la prestation policière en est une autre, et ici, le tableau change de couleur : jamais le taux de satisfaction globale n'atteint la moitié des victimes. Ce seuil est frôlé par les victimes de vol de voiture -il faut rappeler que beaucoup d'entre elles récupèrent finalement leur véhicule ; néanmoins, le taux de satisfaction manifestée envers la police est toujours inférieur à celui de la récupération du bien. Parmi les victimes de cambriolages, à peine 30 % se disent satisfaites, et on tombe sous le sixième quand il s'agit de vols à la roulotte ou d'agressions.

	Satisfaits (1)	Insatisfaits (2)	Non inter- vention police (3)	Non réponse (4)	Total (5)
Vols de véhicules N % (5) % (1 + 2)	71 45,8 53	63 40,6 47	6 3,9 -	15 9,7 -	155 100 -
Vols à la roulotte N % (5) % (1 + 2)	98 14,8 28,4	247 37,3 71,6	228 34,4 -	89 13,4 -	662 100 -
Cambriolages N % (5) % (1 + 2)	98 33,4 47,1	110 37,5 52,9	41 14 -	44 15 -	293 100 -
Agressions N % (5) % (1 + 2)	37 18,7 47,4	41 20,7 52,6	100 50,5 -	20 10,1 -	198 100 -

Tableau 18 : Taux de satisfaction envers la police à E.

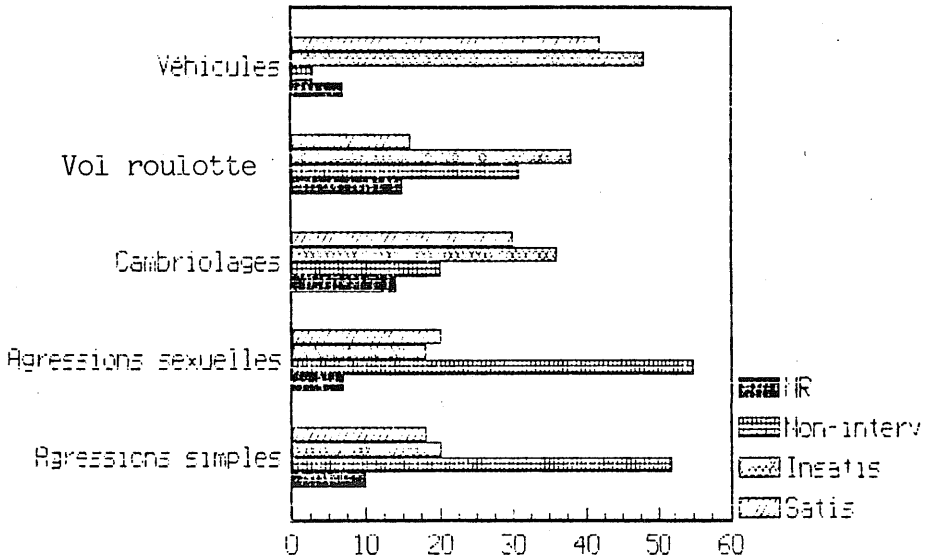
Figure 4 : Satisfaction envers la police à E. (en % des victimes)



	Satisfaits (1)	Insatisfaits (2)	Non Inter- vention police (3)	Non réponse (4)	Total (5)
Vols de véhicules N % (5) % (1 + 2)	89 41,6 46,4	103 48,1 53,6	7 3,3 -	5 2,3 -	214 100 -
Vols à la roulotte N % (5) % (1 + 2)	109 16,1 29,9	255 37,8 70,1	206 30,5 -	105 15,6 -	675 100 -
Cambriolages N % (5) % (1 + 2)	82 30 45,5	98 35,9 54,4	55 20,1 -	38 13,9 -	273 100 -
Agressions N % (5) % (1 + 2)	29 18,8 49,2	30 19,5 50,8	81 52,6 -	14 9,1 -	154 100 -

Tableau 19 : Taux de satisfaction envers la police à Ta.

Figure 5 : Satisfaction envers la police à Ta. (en % des victimes)



Ces résultats sont évidemment affectés par les fortes différences de recours à la police selon les types d'infraction ; il est donc plus parlant d'exclure les cas où elle n'est pas intervenue ; on négligera aussi les non-réponses dont le sens n'est pas toujours clair ici.

On découvre alors que le nombre des insatisfaits excède toujours celui des satisfaits, à la seule exception des victimes de vol de voiture à E. (voir tableau 18 et 19). Les résultats de l'enquête nationale indiquent des tendances analogues (Zauberman et al., 1990, II, 37).

De tels résultats amènent à nuancer la portée des sondages d'opinion qui affichent toujours une très forte cote d'amour de la police : la question posée demeure généralement abstraite. Quand on entre dans le concret en s'adressant aux gens qui ont eu quelque chose à demander à l'institution, la réponse se fait beaucoup plus réservée. Et

encore, elle pourrait l'être davantage si l'on pense que le taux d'élucidation connu des victimes évolue entre 2 et 12 % ; que sur 5 plaignants, un au moins ignore si l'auteur a été retrouvé par la police. D'ailleurs l'information sur les suites données à la plainte fait très largement défaut, quels que soient les types de victimation et les lieux : parmi les victimes de vols de voiture, qui ont porté plainte, 49 % à E. et 53 % à Ta. mentionnent ce manque d'information ; la proportion passe à 63 % pour les agressions, à respectivement 78 % et 79 %, pour les cambriolages, à 86 et 87 % pour les vols à la roulotte.

Bref, déposer une plainte, pour la plupart des victimes ne déclenche aucune réaction visible de l'institution. Dans une telle situation, on ne peut qu'admirer la relative bénignité des jugements relatifs à la police.

On dit souvent que l'inertie des institutions publiques devant les plaintes pour vols et cambriolages importe finalement peu, puisque ce contentieux serait traité en pratique par les assurances. En fait, il est plus exact de dire que le recours à l'assurance, fait couple avec le dépôt de plainte. Sa fréquence varie comme celle de la plainte : systématiquement pratiqué par les victimes de vols de voiture (88 % à E. ; 93 % à Ta.), il est encore très répandu en cas de cambriolages (70 % à E. ; 65 % à Ta.) et devient moins fréquent pour les vols à la roulotte (55 %). Ces enquêtes confirment une observation très importante déjà faite à l'occasion de l'enquête nationale : le taux de déclaration de sinistre est toujours inférieur au taux de plainte (Zauberman et al., I, p. 96) ; autrement dit, la plainte n'est pas toujours un simple préalable à la demande de remboursement, ce que l'examen des motifs de plainte permettait déjà d'établir ; par ailleurs, l'assurance n'est pas le substitut universel de la police. En outre, d'autres travaux ont permis de constater que même s'il y a recours à l'assurance, même s'il y a indemnisation, tout n'est pas résolu pour autant, notamment pas la peur éventuelle (Robert, Zauberman, 1985, 20-21).

L'enquête nationale avait permis d'identifier un troisième partenaire dans les recours pour vols et cambriolages, les entreprises (garagistes, vitriers, serruriers, fournisseurs de matériel de sécurité...). On les retrouve ici aussi, particulièrement en cas de cambriolage : 43 % des victimes à E., 36 % à Ta., ont fait appel à leurs services ; pour les vols à la roulotte également, elles sont 36 % à E., 32 % à Ta. (il doit y avoir des auto-radios à changer) ; pour les vols de véhicules, elles sont moins nombreuses : 17 % à E., 27 % à E., des victimes qui ont récupéré des véhicules endommagés entreprennent d'y faire installer des systèmes de protection.

En cas d'infraction patrimoniale, on ne relève pas d'autre intervention massive : le recours à d'autres administrations ou à des élus locaux demeure toujours marginal entre 4 et 8 %, plus encore celui à des services d'aide aux victimes mais nous y reviendrons.

Auparavant, jetons un regard sur la structure des recours en cas d'agression : la plainte, on l'a vu, est minoritaire, l'assurance absente, ainsi que les entreprises ; en fait, comme on l'avait déjà vu dans l'enquête nationale (Zauberman et al., 1990, I, p. 101-102) le grand concurrent de la police est ici le règlement amiable entre auteur et victime, du moins sa tentative : il fait jeu égal avec la plainte (37 % à E., 40 % à Ta.). On retrouve ici la deuxième "combinaison" de recours dégagée dans l'enquête nationale. Mais bien sûr il existe aussi en cas d'agression quelques partenaires minoritaires : un groupe non négligeable de victimes s'adresse aux professions médicales (15 % à E., 17 % à Ta.), dans des proportions moindres, toutefois que celles annonçant des dommages physiques (23 % à E., 27 % à Ta.), preuve que tous ceux-ci ne sont pas graves. Le recours à d'autres administrations ou à des élus locaux ne sont pas plus fréquentes que chez les victimes d'infractions patrimoniales (4 % à E. et 3,2 % à Ta.).

Quant au recours au service d'aide aux victimes, il reste toujours très faible, ne dépassant jamais 3 %.

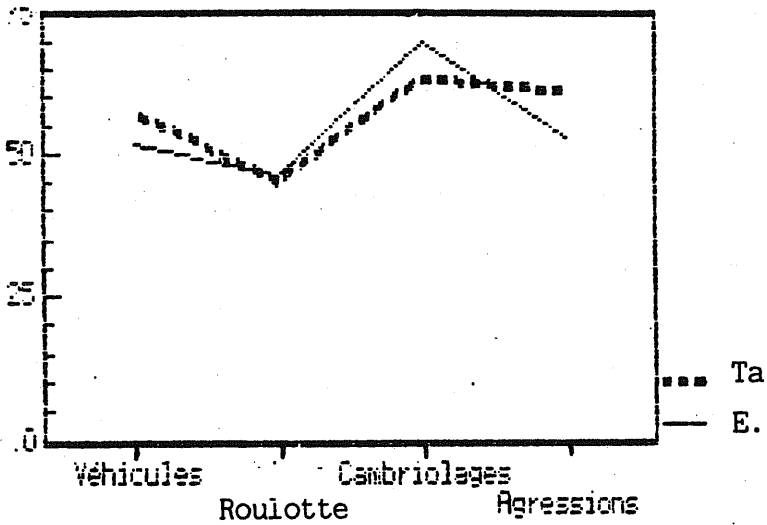
L'enquête nationale donnait des scores comparables ; de 0 à 2 % selon les infractions, avec cependant un "pic" à 5 % pour les violences familiales qui ici ne sont pas distinguées. Comme les interviews de l'enquête nationale dataient de 1986, on pouvait penser que ce dispositif était encore en phase de démarrage ; mais l'enquête internationale, réalisée au début de 1989, donne pour la France un score de 1,2 % des victimes ayant utilisé ce type de service ; les enquêtes réalisées à E. et Ta. fin 1989 et début 1990 confirment cet ordre de grandeur. En l'état, les services d'aide aux victimes ne constituent donc un recours que pour une infime fraction de celles-ci. On notera cependant que le dispositif est mieux connu des victimes à E. (20 %), qu'à Ta. (11 %) ; le taux de non-réponse demeure très élevé, mais là encore moins à E. (71 %) qu'à Ta. (83 %).

6. - Précautions

Quand on demande aux victimes si des mesures ont été prises pour se protéger, le sens d'une réponse positive n'est pas toujours immédiatement clair : dans certains cas, elles décrivent ce qu'elles font, dans d'autres peut-être jugent-elles plus prudent d'affirmer au téléphone l'existence de précautions qu'elles n'ont pourtant pas prises. Dans d'autres cas enfin, il peut s'agir d'une manière de manifester son émotion ou d'indiquer l'existence d'un vague projet. Ces réserves étant faites, on peut observer que les cambriolés sont les plus enclins à affirmer l'existence de précautions ; rien d'étonnant à cela, il y a dans leur cas un territoire à protéger contre une nouvelle prédation.

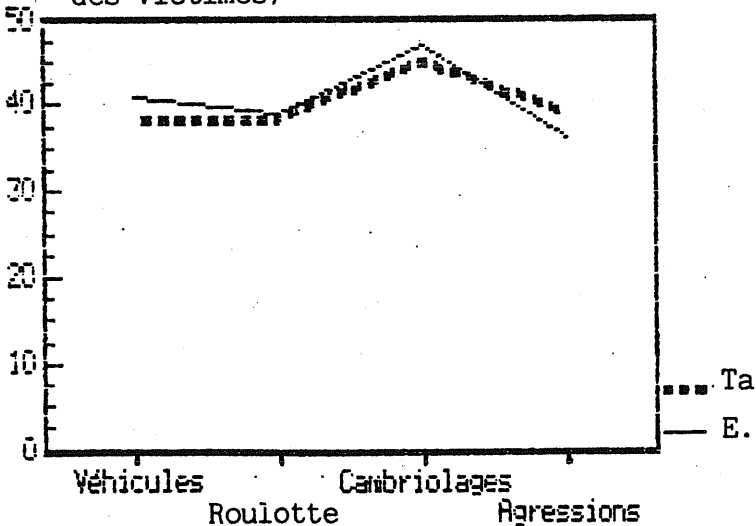
Parmi les victimes d'agressions, les cas de violences sexuelles entraînent beaucoup plus de réponses positives que les simples agressions à E. : 67 % contre 47 %. L'écart est bien moindre à Ta., 63 % contre 60 %. Quoiqu'il en soit, les victimes de vols de véhicule viennent au troisième rang de la fréquence de précautions, les victimes de vols à la roulotte au dernier (figure 6).

Figure 6 : Précautions et protection
(en % des victimes)



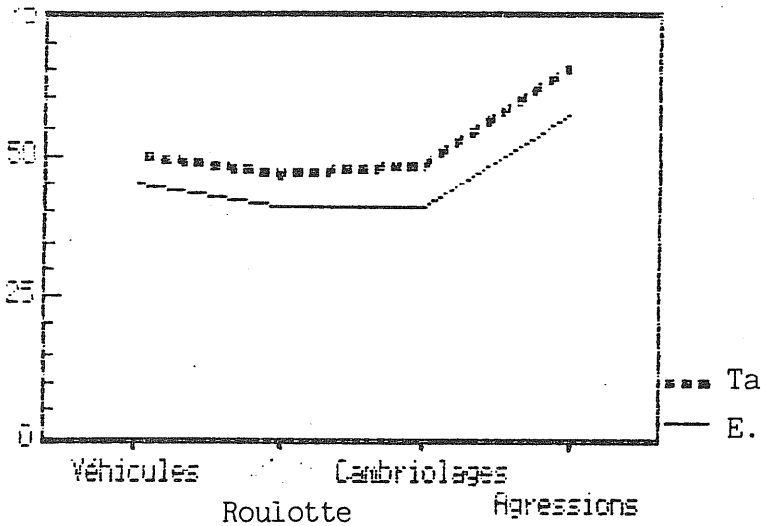
La figure 7 visualise les réponses à la question sur la peur du cambriolage : on y voit un pic, attendu, pour ceux qui en ont déjà l'expérience.

Figure 7 : Peur des cambriolages (en %
des victimes)



Quant aux figures 8 à 11, elles permettent de voir les distributions des différentes sortes de précautions selon la victimation subie : arrêtons-nous un peu sur la figure 8, consacrée à ceux qui déclarent éviter certains lieux le soir :

Figure 8 : Evitement des lieux le soir
(en % des victimes)



On ne s'étonnera pas des scores élevés atteints par ceux qui ont déjà été agressés : 57 % à E., 65 % à Ta. Observons d'ailleurs que cette tendance à éviter certains lieux est toujours plus élevée à Ta., quelle que soit la victimation considérée.

Par ailleurs, une bonne partie des craintes à E. concernent, non pas la commune elle-même, mais des arrondissements de Paris, ou même parfois d'autres communes de banlieue (voir tableau 21). Bien des répondants sont par ailleurs incapables de citer les lieux qu'ils préféreraient éviter la nuit ; c'est encore plus vrai à

Ta., où l'on notera en outre l'importante répulsion exercée par une ville nouvelle de l'agglomération (tableau 20).

Le Mirail	36,6 %
Bagatelle	16,7 %
Bayard	10,5 %
Saint Georges	4,9 %
Saint Rome	4,5 %
Arnaud Bernard	7,2 %
Autres quartiers	33,9 %
Aucun lieu précis ou NSP	35,9 %

Tableau 20 : Victimes de Ta. évitant certains lieux la nuit (N = 484)

Situés à E.	58,8 %
Dont	
- Orgemont	15,8 %
- La Source	9,6 %
- Centre d'E., Centre commercial, Super M	14,6 %
- Autres lieux	18,9 %
Situés à Paris	32,6 %
Dont	
- Ardts, quartiers nord-est	23 %
- Autres	9,6 %
Autres villes de banlieue	9,9 %
Aucun lieu précis ou NSP	28,4 %

Tableau 21 : Victimes de E. évitant certains lieux la nuit (N = 405)

Figure 9 : Surveillance du logement
en cas d'absence (en % des victimes)

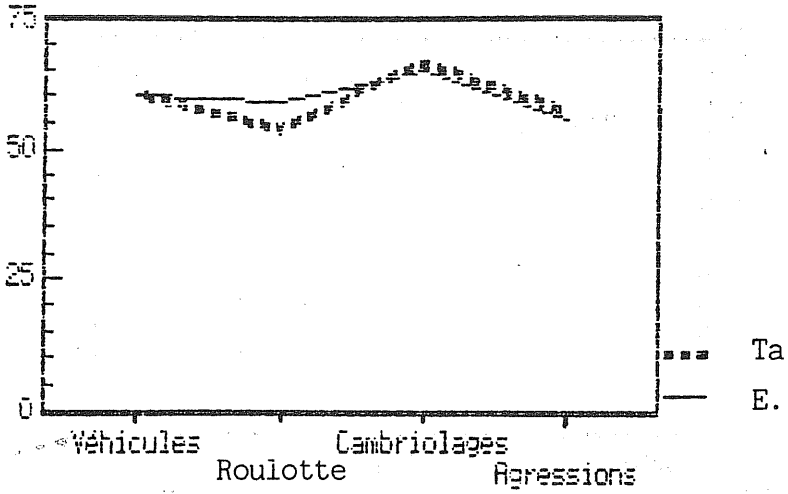


Figure 10 : Alarme dans le logement
(en % des victimes)

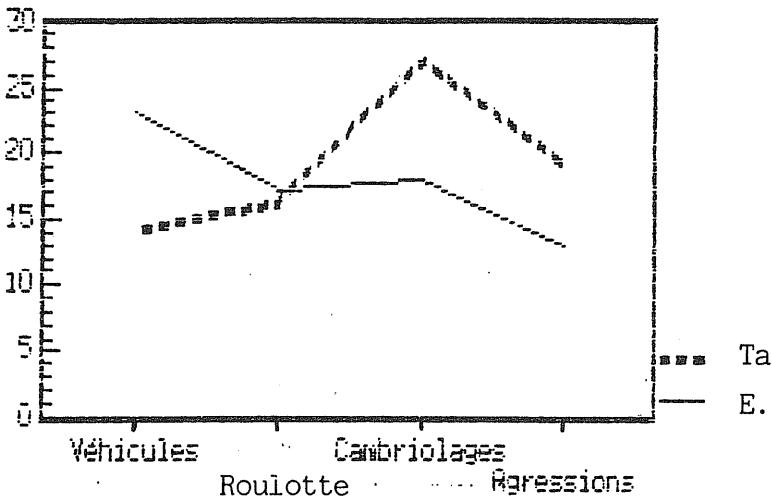
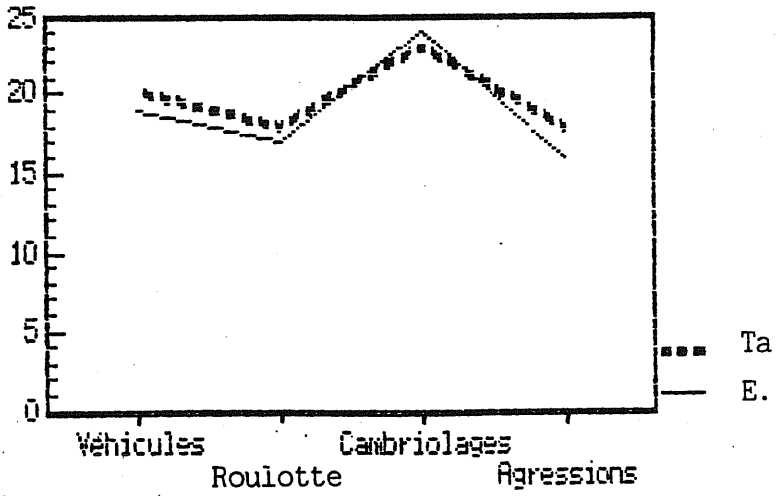


Figure 11 : Lumière dans le logement
en cas d'absence (en % des victimes)



CHAPITRE 2

DIFFERENTES FACONS D'ETRE VICTIME

Jusqu'ici nous avons considéré successivement chaque élément d'information recueilli par l'enquête. Il est possible d'aller plus loin en combinant plusieurs de ces éléments de manière à faire ressortir des configurations ; cette façon de faire importe spécialement pour comprendre le côté subjectif de la victimation, la manière dont elle a été vécue. Savoir opérer de telles distinctions entre les victimes, discerner la diversité de leur vécu, donc de leurs attentes, voilà un affinement indispensable désormais pour des politiques publiques soucieuses de ne pas passer à côté de la complexité de la demande sociale. C'était, on s'en souvient, un des principaux acquis de l'enquête nationale (Zauberman et al., 1990, I, 270 et s.).

Un même incident peut, on le sait, être perçu et supporté très différemment par deux victimes. C'est ici qu'entrent en jeu les questions sur les opinions et attitudes -une sélection de la gamme étudiée dans l'enquête nationale- ainsi que les caractéristiques des interviewés. Etudier ces réponses sur l'ensemble des victimes n'aurait guère de sens : cet ensemble, on l'a vu, varie au gré du nombre d'infractions ou de la période de temps que le chercheur aura bien voulu retenir. C'est donc pour chaque type d'infraction et pour chaque site qu'il faut mener l'analyse. On a eu recours ici non pas aux méthodes complexes de l'enquête nationale, mais à une technique d'analyse typologique plus communément utilisée, l'analyse factorielle de correspondances.

Par essais et erreurs, on a finalement fait entrer dans cette analyse les variables portant sur le dommage subi, les réactions entraînées par le cambriolage et la perte sentimentale éprouvée, la plainte et ses motivations, l'appréciation de l'accueil par la police et l'évaluation de l'action policière, la déclaration aux assurances, les précautions ultérieures, le jugement porté sur la protection par l'Etat de la propriété privée, celui portant sur la manière de traiter la victime, les causes reconnues à la délinquance et les manières proposées pour la traiter, le degré d'adéquation de la police aux besoins locaux, la peur du

cambrilage, la fréquence des sorties vespérales, l'évitement de certains quartiers par peur, les préférences politiques, les priorités assignées à l'action gouvernementale, le niveau d'éducation, le nombre de personnes au foyer, la qualité de chef de famille, la catégorie socio-professionnelle, l'âge et le sexe.

Les critères socio-professionnels ont été introduits en variables supplémentaires ; autrement dit, elles ne contribuent pas à l'inertie des axes de l'analyse, mais leurs projections dans les plans factoriels (coordonnées factorielles) et leurs corrélations -soit l'angle fait avec chaque facteur- peuvent être interprétées.

Dans l'esprit de ce test, nous allons montrer rapidement ce que l'on peut tirer de telles analyses en étudiant pour chaque cas le plan des deux premiers facteurs.

I. - Différentes façons d'être victime... le vol de véhicule

1. - A E.

Le premier facteur extrait (12,5 % de l'inertie du nuage) est principalement structuré par l'appréciation portée sur les prestations des institutions publiques.

D'un côté, on affirme que la police ne répond pas aux besoins de la population locale, et l'on se déclare insatisfait de ses prestations dans le vol subi. Plus généralement, on trouve que l'Etat se préoccupe fort peu de défendre la propriété privée et l'on vit dans la peur d'être cambriolé.

Ce versant est aussi caractérisé, quoique de façon moins nette, par la conviction que la police ne traite pas la victime mieux que le suspect ; on y affirme que la délinquance est surtout due à la perte de moralité et que la seule médication consisterait à accroître les effectifs de

police et les capacités d'accueil des prisons. Enfin, on ne cache pas qu'on préfère le soir éviter certains quartiers ou certaines rues.

L'autre extrémité de l'axe se définit de manière antithétique : l'Etat, y estime-t-on, protège correctement la propriété privée, la police répond adéquatement aux besoins locaux et d'ailleurs l'on est satisfait de la façon dont elle a traité l'affaire dont on se plaint.

Les contributions moins marquées continuent dans le même sens : on est d'autant mieux satisfait qu'on attend seulement un récépissé de plainte pour l'envoyer à l'assurance ; on trouve que la police traite convenablement les victimes ; d'ailleurs, la délinquance n'est, dans ce camp, que la conséquence du chômage : on n'y vit pas dans l'obsession du cambrioge et il n'y a pas de quartier interdit pour les sorties nocturnes.

De ce côté-ci, se rencontrent surtout des hommes, des chefs de famille, des actifs, principalement des professions intermédiaires. Ils sortent assez souvent (plusieurs fois par mois).

De l'autre côté, se rassemblaient surtout des femmes, souvent au foyer, qui n'étaient pas chef de famille, et de formation plutôt secondaire.

Le second facteur (9,9 % de l'inertie du nuage) fait ressortir des clivages à coloration politique.

D'un côté, on s'affiche proche du PS, en même temps insatisfait de l'action de la police, quoique les dommages subis aient été faibles ; c'est qu'on a peur du cambriolage, qu'on sort peu le soir et qu'on évite certains quartiers. Même si l'on ne reproche pas globalement à l'Etat de délaisser la propriété privée, même si l'on ne croit pas qu'une augmentation des moyens policiers et pénitentiaires viendrait à bout de la délinquance, reste qu'on trouve la police sourde aux besoins locaux.

L'autre pôle refuse d'afficher des préférences politiques ; il se définit très massivement par la demande de nouveaux policiers et de nouvelles prisons car on y trouve que l'Etat ne protège pas assez la propriété privée. Et d'ailleurs, on a subi des dommages matériels sérieux ; pour autant, on est satisfait des prestations policières ; on juge la police à l'écoute de la demande locale ; au reste, on n'a pas peur, on sort souvent le soir et alors, aucun quartier n'est interdit.

En somme, d'un côté, des gens de gauche, qui ne récriminent pas contre l'Etat mais contre la police car ils sont transis de peur et vivent repliés sur eux-mêmes, quoiqu'en fait, ils n'aient subi aucun dommage sérieux. On ne veut pas dire, évidemment, que ce serait l'attitude générale qui colorerait toujours, cette opinion politique ; simplement, en l'occurrence, on se trouve en présence d'une configuration de victimes qui à la fois se disent proches du PS, et se sentent en insécurité. Et de l'autre côté, des "a-politiques", point apeurés du tout, qui manifestent ostensiblement leur bienveillance envers la police et qui réclament de l'Etat une politique de loi et d'ordre.

Deux dimensions clivent principalement les victimes de vol de voiture à E. : d'abord la satisfaction ou l'insatisfaction globale envers les institutions ; ensuite, un sentiment de sécurité ou d'insécurité. Combinée à des sympathies politiques qui rapprochent du parti au pouvoir tant dans l'Etat qu'à E., cette seconde dimension se traduit par des récriminations soit envers la police locale, soit envers l'Etat (socialiste).

2. - A Ta.

Ici, le premier facteur (12,5 % de l'inertie du nuage) est encore structuré par l'appréciation portée sur les prestations des institutions publiques.

Au un pôle, on estime que la police ne répond pas aux besoins de la population locale ; d'ailleurs on a peu apprécié son accueil, on juge qu'elle traite la victime comme chien dans jeu de quilles et l'on n'a pas été satisfait de son action dans le vol dont il est question.

De manière moins claire, ce pôle se caractérise encore par la prise de précautions, par l'importance des dommages subis et aussi par une critique de l'Etat, qui délaisserait la protection de la propriété privée... On ne s'étonne pas de voir réclamer plus de policiers et plus de prisons.

L'autre extrémité du facteur fait contraste : la police, y trouve-t-on, traite bien les victimes, on est satisfait de ses prestations, on la trouve adaptée aux besoins locaux ; plus largement, on crédite l'Etat d'une protection adéquate de la propriété.

De façon moins caractéristique, on trouve encore ici l'absence de peur du cambriolage, l'absence aussi de précautions consécutives au vol ; il est vrai qu'on n'a guère subi de dommage grave.

De ce côté-ci de la barrière, ce sont surtout des gens ayant suivi une scolarité supérieure, de l'autre côté principalement des ouvriers.

Là aussi, le second axe (9,8 % de l'inertie du nuage) révèle un clivage politique qui se traduit par des mises en cause institutionnelles différentes.

L'un des pôles est avant tout marqué par la sympathie pour l'UDF ou le RPR ; on y attribue la délinquance à une baisse de la moralité. En l'espèce, la police a donné satisfaction ; toutefois, l'on évite le soir certains quartiers.

Mezzo voce on y sussure que la police répond aux besoins locaux, qu'elle reçoit bien les plaignants, mais

que l'Etat, lui ne se préoccupe guère de défendre la propriété et qu'il y faudrait plus de police et plus de prisons.

A l'autre extrémité, c'est l'inverse : l'Etat est exonéré, mais la police incriminée : on y est mal accueilli, son action n'a pas été satisfaisante dans la vol dont on parle, et globalement elle ne répond aux besoins de la population locale. Ici, c'est le chômage qui engendre la délinquance, et non plus l'immoralité. Il s'agit d'une population proche du Parti Socialiste, et qui se préoccupe fort peu d'éviter certains quartiers le soir.

On est frappé par l'importance sur ce versant, des titulaires d'une formation technique, tandis que son antonyme est surtout composé d'inactifs.

A E., la municipalité est socialiste, ici elle est à droite, et pourtant l'on retrouve toujours les deux mêmes configurations antagonistes : des gens de droite qui exonèrent la police mais critiquent l'Etat (socialiste) ; face à eux, des gens de gauche qui n'incriminent pas l'Etat, mais maudissent la police. Simplement, à Ta., l'insécurité ne parasite pas ce clivage politique de manière aussi virulente qu'à E.

A cette nuance près, on retrouve bien les deux dimensions mises en lumière à E. ; d'abord, la satisfaction ou l'insatisfaction globale envers les institutions, ensuite des préférences politiques conduisant à incriminer qui l'Etat, qui la police.

II. - Le vol à la roulotte

1. - A E.

Nous allons retrouver en premier le clivage satisfaction/mécontentement envers les institutions publiques, mais en plus sommaire cette fois, et surtout sous

l'égide d'une coloration politique. Ce premier facteur rend compte de 8,9 % de l'inertie du nuage.

L'un des pôles est structuré avant tout par le *satisfecit* décerné à l'Etat : il prend bien soin de la protection de la propriété privée. Viennent ensuite une série d'appréciations positives sur la police : dans l'ordre des contributions au facteur, elle accueille bien les victimes, elle a donné toute satisfaction dans ce vol à la roulotte, enfin elle répond bien aux besoins de la population locale. Au reste, nos victimes ne vivent pas dans l'obsession du cambriolage et aucun quartier ne leur paraît à éviter le soir.

A l'autre pôle, on affirme surtout que la police ne répond pas à la demande locale, et on reconnaît avoir peur du cambriolage. Puis, on affirme coup sur coup que l'Etat ne protège pas la propriété privée, qu'il faudrait plus de policiers et de prisons pour lutter contre la délinquance, que la police a réservé un mauvais accueil au plaignant qui n'a pas été satisfait de ses services, que d'ailleurs elle traite mal les victimes en général. Il semble que la plainte avait pour motivation essentielle le désir de retrouver les objets volés, d'autant qu'il n'y avait pas eu déclaration de sinistre. Quoiqu'il en soit, la population attirée par ce pôle paraît vivre d'une manière très introvertie : rares sont les sorties nocturnes, à peine quelquefois l'an, et encore évite-t-on soigneusement des quartiers jugés dangereux.

Si le premier pôle allait de pair avec une sympathie pour le PS, celui-ci s'accompagne d'une proximité envers le Front National.

Le second clivage tourne entièrement autour de la police (7,6 % de l'inertie du nuage).

D'un côté, tout va à vau-l'eau : d'abord on a été mal accueilli, alors qu'on n'attendait rien de plus qu'un récipissé de plainte pour l'assurance ; ensuite on se déclare insatisfait de cet épisode policier, on trouve que les victimes n'y sont pas mieux traitées que les suspects et qu'en tout, la police ne répond pas aux besoins locaux. Il semble s'agir

d'une population marquée à gauche, dont la vie sociale est active, si l'on en juge par le rythme des sorties nocturnes. On n'y dramatise pas les dommages subis.

De l'autre côté, c'est le Front National qui attire les sympathies ; les sorties sont bien plus espacées : on a aussi tendance à estimer importants les dommages causés par le vol. Néanmoins, la déclaration de sinistre y est rare et c'est vers la police qu'on se tourne pour tenter de retrouver les objets volés. On porte un jugement positif sur la manière dont l'institution réagit, également sur le traitement qu'elle réserve aux victimes : l'accueil a été bon.

Cet univers des réactions à un vol à la roulotte est d'abord traversé par le grand clivage déjà rencontré, satisfaction/ insatisfaction envers les institutions publiques, cette fois sous l'empire d'options politiques. Mais ces mêmes sympathies politiques accompagnent un clivage second, pour ou contre la police.

2. - A Ta.

Là encore, nous retrouverons un **premier facteur** (9,5 % de contribution) organisé autour du jugement porté sur les institutions publiques chargées de répondre à la délinquance. D'un côté, des sympathisants du PS (ce sont surtout des hommes de 25 à 34 ans) ; ils affirment tout de go que la police traite bien les victimes et que l'Etat protège convenablement la propriété. Au reste, ils ont peu de mérite : les dommages subis ne leur pèsent guère, ils ne vivent pas dans l'obsession du cambriolage ni dans la peur de certains quartiers.

En teintes plus pâles, le tableau de ce pôle est complété par l'attribution de la délinquance au chômage, et par l'action à la police d'un *satisfecit* pour sa manière de traiter le vol dont il est question.

L'autre pôle est plus virulent : ce n'est pas avec des actions de prévention ou d'indemnisation que l'on

viendra à bout des problèmes posés par la délinquance, mais en renforçant la police et en accroissant les places en prison. C'est que la délinquance est due à une perte de moralité, dont la police témoigne à sa façon, en ne traitant pas la victime mieux que le suspect.

Pour ces proches de la droite classique, qui affirment avoir subi d'importants dommages, il est clair que l'Etat ne remplit pas son devoir envers la propriété.

Ajoutons quelques traits dont la contribution est cependant moins marquée : on estime que la police répond mal aux besoins de la population locale. Se regroupent autour de ce pôle des répondants assez peu sociables, ne sortant guère le soir et qui vivent cependant dans la crainte de retrouver leur logement cambriolé.

Ni l'âge, ni le sexe ne sont ici décisifs, en revanche, cette configuration semble marquée par une importante participation des indépendants, commerçants, artisans ou agriculteurs à un milieu dont on a souvent décrit la sensibilité à l'insécurité.

Le second clivage (7,1 % de contribution) semble dominé par le recours à l'assurance : d'un côté, ceux qui ne font pas de déclaration de sinistre et dont la plainte a pour but de retrouver l'objet volé. Proches de la droite classique, ils portent des jugements en tous points positifs sur la police... en quoi ils ont bien du mérite : s'il y a une hypothèse d'école, c'est bien que la police parviennent à retrouver des objets volés dans un véhicule !

A l'autre bout, on fait des déclarations de sinistre, et la plainte n'a pas d'autre but que d'obtenir le certificat nécessaire à cette fin. Voilà une petite ambition, facile à satisfaire. Pourquoi faut-il alors que l'on récrimine contre les malheureux policiers ? Aux yeux de ces sympathisants de gauche, ils accueillent mal le chaland et ne répondent pas aux attentes de la population locale.

Autrement dit, des structurations très proches de celles rencontrées à E., même si cette fois, c'est la droite classique qui est en scène et non pas le Front National.

III. - Le cambriolage

1. - A E.

Le premier axe (9,4 % de contribution) s'organise clairement autour de la gravité attribuée au cambriolage.

A une extrémité, on affiche un malaise durable à la suite d'une intrusion au domicile et on dénonce un dommage important (avec en mineure, une perte sentimentale notable). Bien qu'ils contribuent moins fortement que les variables précédentes à la définition du facteur, tous les indicateurs concernant la police deviennent négatifs. L'Etat lui aussi est critiqué, on réclame plus de police et plus de prison, et on ne dissimule pas la peur d'un nouveau cambriolage.

De l'autre côté, au contraire, le dommage a été minime, le malaise ressenti suite à l'intrusion est resté passager, on n'a éprouvé aucune perte sentimentale. Ici aussi les appréciations sur la police et le rôle protecteur de l'Etat interviennent au second rang dans la définition du facteur, mais ils sont cette fois tout uniment positifs. On n'appréhende pas la récidive ; on n'évite aucun mauvais lieu, alors pourtant qu'on sort souvent le soir. Notons aussi la forte contribution de ceux qui confessent de la sympathie pour le parti au pouvoir dans leur ville comme dans l'Etat.

Le premier univers était fortement féminisé, le second est clairement masculin.

Sur le second facteur (7,7 % de l'inertie du nuage) la gravité des conséquences n'intervient plus.

D'un côté, on retrouve la configuration curieuse de ceux qui dédaignant l'assurance, mettent tous leurs espoirs dans la police pour retrouver les biens perdus, et s'en déclarent ravis. Les taux d'élucidation en matière de cambriolage soulignent la vertu de ces prises de positions. Conséquents avec eux-mêmes, ils réclament toujours plus de policiers, d'ailleurs aussi de prison. Ce pôle est marqué par la présence d'ouvriers et de petits indépendants, proches de l'UDF ou du RPR, généralement chefs de familles, âgés souvent de plus de 50 ans, peu portés sur la gaudriole : ils ne sortent guère plus de quelques fois l'an.

De l'autre côté, on trouve plutôt des cadres supérieurs et des professions libérales, titulaires d'une formation universitaire. Ce second pôle comprend beaucoup de jeunes de 15 à 24 ans, beaucoup de répondants qui ne sont pas chefs de famille ; on y sort beaucoup et les sympathies sont plutôt à gauche. Ce pôle est structuré par l'insatisfaction envers la police, par le jugement sévère porté sur sa façon de traiter les victimes. Ici la plainte n'est qu'un préliminaire à la déclaration de sinistre auprès de l'assurance et même dans ce rôle ancillaire, la police déçoit, comme si, par principe, on n'en attendait rien de bon. Au reste c'est de prévention auprès des jeunes et d'indemnisation des victimes que serait faite la politique "criminelle" pronée dans cette configuration.

Autrement dit, deux clivages hiérarchisés : le plus important organisé autour de la gravité reconnue au cambriolage, l'autre concernant la police et de coloration très fortement idéologique.

2. - A Ta.

Changement de décor pour le **premier facteur** (qui explique 9,9 % de l'inertie du dommage de points) : l'importance attribuée aux dommages et aux répercussions du cambriolage s'estompe et l'on retrouve un schéma déjà rencontré à propos du vol à la roulotte.

D'un côté, on met l'accent sur le mauvais accueil par les services de police, sur le traitement désinvolte qu'ils réservent à la victime, sur la nécessité d'augmenter les moyens policiers et pénitentiaires. La défaillance de l'Etat dans la protection des biens apparaît, mais avec moins d'acuité que les critiques spécifiques adressées aux services de police. Que la délinquance soit due à une perte de moralité, on en est persuadé dans ce camp, même si cette prise de position ne contribue que modérément à l'inertie de l'axe. Notons le retour du schéma déjà rencontré : on ne déclare pas le sinistre, et on attend de la police qu'elle retrouve les biens volés. Au reste, cet enjeu n'a probablement pas beaucoup de prix, puisque les dommages sont jugés minimes... mais le malaise devant l'intrusion, lui, est durable. Sont attirés vers ce pôle des ouvriers, des personnes âgées ; on y affiche une certaine sympathie envers la droite classique, la vie sociale ne paraît pas intense, si l'on en juge par le rythme très ralenti des sorties nocturnes.

De l'autre côté, on estime que la police traite bien la victime ; au reste, on ne s'est adressé à elle que pour obtenir le récépissé de dépôt de plainte destiné à la compagnie d'assurance. La sécurité des biens paraît convenablement prise en charge par l'Etat.

En mineure, ce facteur est encore marqué par des choix de politique criminelle non répressifs (il vaut mieux développer la prévention auprès des jeunes et abonder les fonds d'indemnisation aux victimes que de recruter "flics" et "matons"), choix tout à fait cohérents puisqu'on impute la délinquance au chômage. On marque ici des sympathies pour le Parti Socialiste et l'on dit n'avoir pris aucune précaution particulière après l'incident.

En second facteur (8,5 % de l'inertie) nous retrouvons le clivage "fonctionnel" selon la gravité du cambriolage. A E., souvenons-nous en, il venait au premier rang, mais ici, l'opposition selon la gravité des faits est moins accompagné par des jugements de valeur et des prises de position idéologiques. D'un côté, en effet, on

affiche l'absence de pertes sentimentales, et même de tout dommage matériel sérieux, ainsi que, par voie de conséquence, l'absence de déclaration de sinistre. A elles seules, ces trois variables contribuent à 364 °/oo de l'inertie totale de l'axe, et l'on arrive à 415 °/oo si l'on ajoute les contributions de deux autres variables : on n'a ressenti qu'un malaise passager à la suite de l'intrusion et il n'est pas resté de peur du cambriolage.

Certes, on se dit satisfait des prestations policières et on estime que l'institution répond bien aux besoins de la population locale, mais la contribution de ces deux variables ne peut guère peser lourd. Sur ce pôle, se regroupent plutôt des inactifs.

De l'autre côté, on trouve beaucoup d'employés, des gens assez jeunes (25-34 ans) ; ils affirment pêle-mêle l'importance du dommage, la perte sentimentale, la persistance du malaise et leur peur d'un nouveau cambriolage. Mais l'ensemble de ces variables ne contribue que pour 208 °/oo à l'inertie totale de l'axe. Un poids presque équivalent est représenté par des prises de position concernant les recours : la police n'a pas donné satisfaction, et elle ne répond d'ailleurs pas bien aux besoins locaux ; on a fait une déclaration de sinistre et c'est d'abord dans cette perspective que l'on avait déposé plainte.

En bref, les mêmes clivages dominants qu'à E., mais dans un ordre inversé.

IV. - Les agressions -

1. - A E.

Le premier facteur (9,3 % de l'inertie) oppose deux manières absolument antithétiques de répondre à une agression.

D'un côté, on affirme l'absence de plainte, de sorte qu'on n'a même pas à se prononcer sur les performances policières. C'est la tentative de règlement amiable direct qui fait figure de solution-type ; encore sa contribution à la définition du facteur est-elle beaucoup plus faible que celle de l'absence de recours à la police.

De l'autre côté, c'est au contraire la plainte qui contribue massivement à l'inertie du facteur, ainsi que l'appréciation des prestations policières, satisfaction et insatisfaction confondues ; probablement un facteur ultérieur permettra-t-il de les distinguer. Qu'elles soient du même côté du premier axe renforce la définition de celui-ci par la sorte de recours exercé : recours à la police ou absence de plainte. On est confirmé dans cette interprétation en notant la présence, sur ce versant, de l'absence de compromis direct avec l'auteur.

Ces deux pôles opposés attirent des populations très différentes. D'un côté, des hommes, des moins de 35 ans, des gens qui sortent beaucoup le soir, des victimes qui disent n'éprouver aucun choc moral dû à l'agression. De l'autre côté, des hommes ou des femmes de plus de 50 ans, sortant rarement ; ici l'agression a causé un choc moral ; ce sont évidemment ceux-ci qui comptent sur la police, et ceux-là qui excluent son intervention.

Cette opposition entre victimes jeunes cherchant à régler elles-mêmes l'incident et victimes plus âgées qui s'en remettent à la police, n'est pas sans rappeler, par certains traits, un clivage observé dans l'enquête nationale entre des jeunes agressés excluant tout recours institutionnel et d'autres plus âgés qui recourent à la plainte (Zauberman et al., 1990, I, 195).

Le second facteur (8,8 % de l'inertie) va permettre d'opposer ceux qui sont satisfaits des institutions et ceux qui en sont mécontents.

D'un côté, on vit dans la peur : on craint d'être cambriolé ; d'ailleurs le retentissement moral a été

important ; depuis on prend des précautions ; on évite de sortir le soir dans certains quartiers. Il est vrai que se rangent de ce côté les agressions sexuelles dont on sait qu'elles entraînent toujours, quelle qu'en soit l'issue, des répercussions plus importantes. Va de pair avec cette forte réaction un jugement sévère sur la police : elle ne répond pas aux besoins de la population, on n'a pas été satisfait de son intervention, elle traite mal les victimes. Très accessoirement (contribution 22 0/00) on reproche à l'Etat de mal protéger la propriété. On décèle enfin à ce pôle des sympathies pour la droite classique. Parmi les caractéristiques marquantes des victimes concernées, notons encore la prédominance des femmes -qui va de paire avec les agressions sexuelles- et la faiblesse du capital scolaire.

De l'autre côté, on trouve plutôt des hommes, de niveau scolaire élevé, proches du PS ; ils sont satisfaits et de l'Etat et de sa police. D'ailleurs l'agression n'a guère laissé de traces.

Autrement dit, les victimes d'agressions à Epinay se clivent d'abord selon l'existence ou le rejet d'un recours institutionnel, la plainte, puis selon le jugement porté sur ce recours quand il a lieu ; ce jugement va de pair avec le relief attribué aux suites de l'incident.

2. - A Ta.

Nous allons retrouver en **premier lieu un clivage** (11,4 %) entre ceux qui font appel à la police et ceux qui font confiance à la tentative de compromis direct avec l'auteur. Mais cette opposition est en partie camouflée par des prises de position de principe pour ou contre les institutions.

Ainsi, ceux qui par ailleurs ne recourent pas à la police mais au règlement direct mettent pourtant l'accent sur l'excellence de cette institution publique, qui traite bien les victimes (contribution 102 0/00) et répond aux besoins

de la population (contribution 52 0/00). Le caractère abstrait de ces jugements éclate quand on découvre qu'ils n'ont pas porté plainte. Leurs appréciations positives débordent d'ailleurs la police et s'étendent à l'Etat, garant de la propriété. Ils sont proches du PS, plutôt âgés ; leur capital est probablement faible : ils sont locataires et n'ont qu'une scolarité de niveau primaire.

A l'autre extrémité, on rejette le règlement amiable, et l'on recourt à la plainte mais c'est apparemment sans beaucoup de succès ; toutes les appréciations envers la police sont négatives et ce sont les plus globales qui pèsent le plus (exemple : la police ne répond pas bien aux besoins locaux et elle traite les victimes aussi mal que les suspects). Le jugement porté sur le traitement de la plainte est, lui aussi, négatif, mais il pèse infiniment moins... comme si l'agression était une occasion de réactiver des jugements de valeur déjà bien ancrés. D'ailleurs, on critique l'Etat autant que la police ; il devrait construire davantage de prisons et recruter de nouveaux policiers s'il voulait lutter efficacement contre la délinquance.

En fin de compte, un incident qu'ils ont réglé par eux-mêmes ne perturbe pas la bienveillance des uns envers les institutions publiques ; un incident à propos duquel ils ont fait appel à la force publique confirme l'impression négative que les autres entretiennent sur les politiques publiques.

Le second facteur diffère sensiblement de son homologue de E. Certes, d'un côté, on trouve ceux qui ont fait appel à la police et s'en déclarent mécontents, mais de l'autre, on ne va pas trouver les plaignants satisfaits, mais au contraire des non-plaignants, qui ne portent donc aucun jugement sur la façon dont leur affaire a été traitée par la police.

On croit comprendre l'organisation du premier pôle : certes on y reconnaît que la police n'y traite pas mal la victime mais c'est à des politiques de prévention et d'indemnisation des victimes que l'on fait surtout confiance

pour lutter contre la délinquance... probablement parce qu'on a été déçu des suites de la plainte.

L'autre versant est plus énigmatique. Bien qu'il n'y ait pas eu de recours à la police, on affirme que seuls des investissements répressifs supplémentaires permettraient de venir à bout de la délinquance. Cette prise de position assez raide, qui contraste avec l'absence de démarche effective s'explique peut-être, par la fréquence, à ce pôle, de violences sexuelles. On sait que le taux de plainte est à son étiage dans ce type de victimation.

*

* * *

Peut-on conclure ce chapitre sur quelques leçons plus générales ? Il faut avoir bien en tête les caractéristiques de l'exercice : l'analyse de correspondances ne répartit pas la population en groupes bien séparés : elle indique des tendances. Encore, ces tendances émergées ne sont-elles pas les plus massives, mais les plus caractéristiques, c'est-à-dire celles qui expliquent le mieux la place spécifique des points correspondant aux différentes réponses. Ajoutons enfin que nous nous sommes bornés ici à analyser chaque fois les deux facteurs hiérarchiquement les plus importants ; on pourrait pousser l'analyse plus loin, mais c'était un peu superflu puisqu'il s'agissait surtout de montrer les utilisations qu'on peut faire de telles enquêtes locales.

Ceci dit, on peut retenir l'ubiquité des clivages créés par les jugements de valeur sur les institutions et leurs politiques. Encore faudrait-il faire une distinction entre ceux qui n'atteignent qu'une cible locale, la police, ceux qui visent une cible plus générale, l'Etat, ceux enfin qui s'adressent indistinctement à toutes les institutions publiques. Ces jugements de valeur vont très fréquemment de pair avec un clivage droite-gauche qui peut prendre

plusieurs avatars (UDF-RPR vs PS, FN vs PS, FN vs gauche, UDF-RPR vs gauche...). Si cette coloration politique est la plus fréquente, parfois les jugements de valeur sur les institutions sont combinés avec d'autres organisateurs, hommes vs femmes, ou jeunes vs vieux.

Quand on sort de la victimation de la plus banale, le vol de voiture ou d'auto-radio, ces clivages idéologiques généraux ne saturent plus à eux seuls le champ des représentations. Dans le cas de cambriolage, on voit aussi apparaître un jugement de gravité sur les dommages subis, la valeur sentimentale des biens atteints, sur la persistance du malaise ou de la peur. Bien entendu, l'estimation de gravité varie non seulement selon la pure matérialité des faits, mais aussi selon la position sociale et le système de valeur du cambriolé.

Quant à l'agression -victimation rare, souvent seulement tentée, souvent aussi fortement ressentie- elle fait apparaître un clivage majeur entre la plainte et le règlement amiable. C'est la traduction d'une donnée de fait bien connue : nous entrons ici dans une zone de victimation où le recours à la police devient minoritaire, voire parfois résiduel. En clivage second, on retrouve l'appréciation portée sur les recours institutionnels ; elle se combine avec les habituels clivages politiques mais aussi parfois avec le type d'agression (violence sexuelle).

*

* * *

Avec les résultats de l'analyse typologique de l'enquête nationale, la comparaison est malaisée : l'une des méthodes répartit les interviewés en groupes distincts (nuées dynamiques, Zauberman et al., 1990, p. 48), l'autre extrait les facteurs de clivage les plus caractéristiques du groupe observé. Par ailleurs, ce questionnaire-ci est simplifié par rapport à celui de l'enquête nationale, notamment pour

les questions d'attitude. En outre, pour des raisons techniques, maintes questions ont été omises de l'analyse factorielle, d'autres n'y ont joué qu'un rôle passif.

Il est alors d'autant plus frappant de noter la parenté des résultats relatifs aux volés : dans les deux enquêtes, ce sont des questions idéologiques que clivent principalement ces victimes ; les circonstances de l'incident comme les démarches qui lui font suite ne jouent guère de rôle. Certes ici, ces prises de position idéologiques sont réduites aux positions politiques et aux jugements sur les institutions, mais c'est la simplification du questionnaire et la sélection des questions qui laissent ces deux dimensions à peu près seules à l'avant-scène.

Parmi les cambriolés aussi, dans les deux enquêtes, les clivages sont commandés par les différences de réaction, et non pas par les suites données à l'affaire. Certes, la gravité des dommages semble tenir ici une place importante ; on n'oubliera pas cependant que l'évaluation de l'importance des dommages, telle que demandée, n'est pas indépendante de la réaction subjective globale de la victime. En outre, dans l'enquête nationale aussi, l'appréciation de gravité jouait un rôle important dans les clivages entre cambriolés.

Au total, pour ces deux types de victimations, cette enquête-ci, tout comme l'enquête nationale fait apparaître l'importance des variables d'attitudes : ce sont elles qui différencient les victimes, et non pas les recours ou les démarches qu'elles entreprennent.

Cette réaction "idéologisée" aux atteintes aux biens témoigne peut être à sa façon de l'importance prise cette dernière décennie par les valeurs liées à la propriété et au patrimoine. Elle ont essaimé au delà de leurs groupes porteurs traditionnels : pour le dire brutalement, les cols blancs ont rejoint les indépendants dans le culte de la propriété (voir par exemple Ocqueteau, Perez-Diaz, 1989, *passim*). Certains sociologues voient même les "classes

moyennes" constituées autour d'un "effet patrimoine" (Capdevielle, 1986).

Pour les agressions, on retrouve dans ces enquêtes urbaines un clivage dominant analogue à celui de l'enquête nationale. C'est la solution adoptée pour traiter l'incident qui sépare au mieux les victimes. Observons ce paradoxe contraire au sens commun : dans ces victimations qui portent avec elles de fortes charges affectives, c'est pourtant un clivage "fonctionnel" qui l'emporte sur un clivage idéologique.

Les résultats de l'analyse typologique menée ici s'apparentent *mutatis mutandis* à ceux de l'enquête nationale et retenons en peut-être la multiplicité des façons de vivre une victimation. De la sorte, on comprend qu'une politique monotone incapable de tenir compte de cette diversité de vécu n'aurait aucune chance de succès. Il en irait de même d'une politique de la victime qui ne s'investirait pas dans un ensemble plus large de politiques publiques.

*

* * *

Vers d'autres enquêtes locales

Bien d'autres résultats sont en friche encore dans les données de ces enquêtes. Ici, nous nous sommes contentés de fournir quelques exemples de leur utilisation, en mettant l'accent sur la confrontation de certains de ces résultats avec ceux d'autres recherches. En effet, des données isolées, non soumises à confrontation, risquent de n'avoir qu'une signification trompeuse ; c'est pourquoi il nous paraît notamment très important d'utiliser l'enquête nationale comme cadre de référence.

Par ailleurs, puisqu'il s'agissait, dans ces deux enquêtes, de tester un instrument, ajoutons encore quelques mots sur la façon dont le questionnaire utilisé a supporté le test. Dans l'ensemble, il peut être conservé tel quel pour des enquêtes municipales ultérieures : sa passation n'a pas posé de problème majeur et il faut se conformer à une règle de stabilité de l'instrument si on veut pouvoir comparer différentes enquêtes dans le temps et l'espace.

Quelques ajustements, cependant, nous semblent utiles, qui devraient faciliter l'administration de ce questionnaire comme son analyse, sans modifier sa signification.

1. - Inclure systématiquement -après la question sur les causes de non signalement- la question portant sur le lieu où a été effectué le signalement à la police, et qui avait été omise dans le questionnaire de E.

2. - Dans les questions sur les motifs de signalement, la proportion non négligeable de réponses "autres" incline à les analyser en détail pour voir si l'une ou l'autre ne pourrait pas apparaître comme opportunité distincte.

3. - Dans la question D 17 des causes de non-signalement à la police en matière d'agression, on peut, compte tenu des faibles taux de réponses, regrouper les opportunités *"j'avais peur d'être mal reçu"* et *"j'étais gêné d'en parler"*.

4. - La formation négative de la question E1 *"L'Etat ne se préoccupe pas assez de faire respecter la propriété"* la rend un peu difficile à comprendre, surtout au téléphone. Nous suggérons de la remplacer par la formulation suivante, moins ambiguë : *"L'Etat se préoccupe vraiment peu de faire respecter la propriété privée"*.

5. - La distribution très déséquilibrée des réponses à la question E 4 sur les priorités dans la lutte contre la

délinquance en faveur de l'opportunité "*prévention pour les jeunes*" (+ de 3/4 des répondants) est certainement aggravée par le fait qu'une seule réponse était autorisée. Cette question ne vient pas de l'enquête nationale et a été introduite à la demande de la DIV. Peut être pourrait-on atténuer l'effet d'attrance de la réponse "*prévention*" en supprimant le terme de "*jeunes*" qui y est associé. En tout état de cause, devant une telle distribution, il est plus intéressant de regarder les réponses les plus rares et leurs associations avec d'autres : dans un tel contexte de pression au conformisme, les réponses divergentes sont, elles, vraiment le résultat d'un choix significatif.

6. - Les mêmes remarques peuvent être faits pour la question E 6 sur les instances publiques responsables de la sécurité des biens et des personnes. Suggérée par la DIV pour des raisons compréhensibles, elle produit en masse (plus de 85 %) la réponse mi chèvre-mi chou du partage de cette responsabilité entre Etat et mairie ; comme on peut difficilement en France introduire de façon crédible une opportunité "*la mairie seule*", la conservation de cette question ne présente pas beaucoup d'intérêt, sauf encore une fois, à ne s'intéresser qu'à la réponse "dissidente" "*c'est à l'Etat seul d'assurer la sécurité des personnes et des biens*".

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 : Structure de l'échantillon des personnes interrogées à E.
- Tableau 2 : Structure de l'échantillon des personnes interrogées à Ta.
- Tableau 3 : Effectifs et % des victimes par type de victimation et par agglomération dans les cinq dernières années.
- Tableau 4 : Taux des agressions selon le type et les enquêtes.
- Tableau 5 : Fréquence moyenne des victimations pour chaque population de victimes, selon les terrains.
- Tableau 6 : Rapport, en %, du nombre de victimations pour la dernière année, sur le nombre de victimations pour cinq ans.
- Tableau 7 : Répartition des variables pour chaque type de victimation à E.
- Tableau 8 : Répartition des variables pour chaque type de victimation à Ta.
- Tableau 9 : Part des "derniers incidents" subis dans la commune de résidence de l'enquêté.
- Tableau 10 : Localisation des victimations, en % des victimes.
- Tableau 11 : Types d'agressions à E.
- Tableau 12 : Types d'agressions à Ta.
- Tableau 13 : Evaluation de l'importance du dommage selon la récupération ou non du véhicule.

**Tableau 14 : Dommages physiques résultant des agressions
(en % des victimes), selon différentes
enquêtes.**

**Tableau 15 : Recours des victimes, selon les types de
victimation.**

**Tableau 16 : Taux de renvoi à la police et la gendarmerie
(en % des victimes).**

**Tableau 17 : Pourcentage de victimes alléguant chaque
motif de signalement.**

Tableau 18 : Satisfaction envers la police à E.

Tableau 19 : Satisfaction envers la police à Ta.

Tableau 20 : Lieux évités la nuit par victimes de Ta.

Tableau 21 : Lieux évités la nuit par victimes de E.

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition des victimes durant les cinq dernières années (en % du nombre de personnes contactées).

Figure 2 : Effectif des victimes d'agression avec ou sans vols et armes à E.

Figure 3 : Effectif des victimes d'agression avec ou sans vols et armes à Ta.

Figure 4 : Satisfaction envers la police à E. (en % des victimes).

Figure 5 : Satisfaction envers la police à Ta. (en % des victimes).

Figure 6 : Précautions et protection (en % des victimes).

Figure 7 : Peur des cambriolages (en % des victimes).

Figure 8 : Evitement des lieux le soir (en % des victimes).

Figure 9 : Surveillance du logement en cas d'absence (en % des victimes).

Figure 10 : Alarme dans le logement (en % des victimes).

Figure 11 : Lumière dans le logement en cas d'absence (en % des victimes).

REFERENCES

Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France en 1988 par les services de police et de gendarmerie, d'après les statistiques de police judiciaire, Paris, La Documentation Française, 1989.

Capdevielle (J.), *Le fétichisme du patrimoine*, Paris, FNSP, 1986.

Interview *Crime Survey 1988. Tabulations report*, France, Amsterdam, 1989.

Lagrange (H.), Roché (S.), *Baby alone in Babylone*, Saint-Martin-d'Hères, CERAT, 1987-1988, 3 vol.

Ocqueteau (F.), Perez-Diaz (C.), *Justice pénale, délinquances, déviances. Evolution des représentations dans la société française*, Paris, CESDIP, 1989.

Robert (Ph.), Zauberman (R.), Les victimes entre la délinquance et l'Etat, *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1985, 1-2, 9-45.

Van Dijk (J.J.M.), Mayhew (P.), Killias (M.), *Experiences of Crime across the World : Key Findings of the 1989 International Crime Survey*, Deventer-Boston, Kluwer, 1990.

Zauberman (R.), Les victimes : étude du crime ou sociologie du pénal ?, *Année Sociol.*, 1982, 35, 31-59.

Zauberman (R.), Grandes enquêtes en recherches pénales et difficultés de réalisation : réflexions complémentaires à propos des enquêtes de victimation, *Déviance et Société*, 1982, VI, 3, 281-309.

Zauberman (R.), Robert (Ph.), Perez-Diaz (C.), Lévy (R.), *Les victimes, comportements et attitudes ; enquête nationale de victimation*, Paris, CESDIP, 1990.

ANNEXE 1

Tableau 1 : E - Recherche de Patrons (vols de véhicules, vols d'objet dans un véhicules, sexe, nb/oyer, nbvoiture et chef de famille)

DEUX VOLS, HOMMES NE=32					
*F-V-C	Freq	%	Freq cum	% cum	
2 1 1	4	0.6	4	0.6	
2 2 1	2	0.3	6	0.9	
2 2 2	1	0.1	7	1.0	
2 3 1	1	0.1	8	1.2	
3 1 1	10	1.5	18	2.7	
3 1 2	2	0.3	20	3.0	
3 2 1	5	0.7	25	3.7	
3 2 2	3	0.4	28	4.1	
3 3 2	4	0.6	32	4.7	

* F=Nombre de personnes au foyer
V=Nombre de voitures utilisées
C=Chef de famille ou non

DEUX VOLS, FEMMES NE=40					
2 1 1	3	0.4	35	5.2	
2 1 2	6	0.9	41	6.1	
2 2 2	3	0.4	44	6.5	
2 3 2	1	0.1	45	6.7	
3 1 1	2	0.3	47	7.0	
3 1 2	9	1.3	56	8.3	
3 2 1	1	0.1	57	8.4	
3 2 2	10	1.5	67	9.9	
3 3 2	5	0.7	72	10.7	

VOL DE VEHICULES UNIQUEMENT, HOMMES NE=37					
2 1 1	2	0.3	74	10.9	
2 1 2	2	0.3	76	11.2	
2 2 1	1	0.1	77	11.4	
2 3 2	2	0.3	79	11.7	
3 1 1	12	1.8	91	13.5	
3 1 2	3	0.4	94	13.9	
3 2 1	3	0.4	97	14.3	
3 2 2	7	1.0	104	15.4	
3 3 1	4	0.6	108	16.0	
3 3 2	1	0.1	109	16.1	

VOL DE VEHICULES UNIQUEMENT, FEMMES NE=34					
2 1 1	1	0.1	110	16.3	
2 1 2	7	1.0	117	17.3	
2 2 2	1	0.1	118	17.5	
2 3 1	1	0.1	119	17.6	
2 3 2	2	0.3	121	17.9	
3 1 1	1	0.1	122	18.0	
3 1 2	16	2.4	138	20.4	
3 2 2	4	0.6	142	21.0	
3 3 2	1	0.1	143	21.2	

VOL D'OBJETS UNIQUEMENT, HOMMES NE=283					
2 1 1	64	9.5	207	30.6	
2 1 2	2	0.3	209	30.9	
2 2 1	15	2.2	224	33.1	
2 3 1	3	0.4	227	33.6	
3 1 1	97	14.3	324	47.9	
3 1 2	28	4.1	352	52.1	
3 2 1	34	5.0	386	57.1	
3 2 2	18	2.7	404	59.8	
3 3 1	11	1.6	415	61.4	
3 3 2	11	1.6	426	63.0	

VOL D'OBJETS UNIQUEMENT, FEMMES NE=240					
2 1 1	8	1.2	434	64.2	
2 1 2	32	4.7	466	68.9	
2 2 2	14	2.1	480	71.0	
2 3 2	4	0.6	484	71.6	
3 1 1	13	1.9	497	73.5	
3 1 2	118	17.5	615	91.0	
3 2 1	4	0.6	619	91.6	
3 2 2	36	5.3	655	96.9	
3 3 1	3	0.4	658	97.3	
3 3 2	18	2.7	676*	100.0	

* Nb. total de personnes n'ayant donné aucune non-réponse aux questions retenues pour effectuer ce patron de réponses.

Tableau 2 : L'AGGLOMERATION T - Recherche de Patrons
(vols de véhicules, vols d'objets dans un véhicule,
sexe, nbfoyer, nbvoiture et chef de famille)

DEUX VOLS, HOMMES NTC-59					
*F-V-C	Freq	%	Freq cum	% cum	
2 1 1	10	1.1	10	1.1	
2 2 1	8	0.9	18	2.0	
2 3 1	1	0.1	19	2.2	
2 3 2	2	0.2	21	2.4	
3 1 1	10	1.1	31	3.5	
3 1 2	1	0.1	32	3.6	
3 2 1	14	1.6	46	5.2	
3 2 2	3	0.3	49	5.6	
3 3 1	5	0.6	54	6.1	
3 3 2	5	0.6	59	6.7	
DEUX VOLS, FEMMES NTC-42					
2 1 1	3	0.3	62	7.0	
2 1 2	3	0.3	65	7.4	
2 2 1	1	0.1	66	7.5	
2 2 2	6	0.7	72	8.2	
3 1 1	4	0.5	76	8.6	
3 1 2	5	0.6	81	9.2	
3 2 1	4	0.5	85	9.6	
3 2 2	12	1.4	97	11.0	
3 3 2	4	0.5	101	11.5	
VOL DE VEHICULES UNIQUEMENT, HOMMES NTC-40					
2 1 1	4	0.5	105	11.9	
2 2 1	6	0.7	111	12.6	
2 2 2	1	0.1	112	12.7	
3 1 1	5	0.6	117	13.3	
3 1 2	2	0.2	119	13.5	
3 2 1	10	1.1	129	14.6	
3 2 2	4	0.5	133	15.1	
3 3 1	2	0.2	135	15.3	
3 3 2	6	0.7	141	16.0	
VOL DE VEHICULES UNIQUEMENT, FEMMES NTC-55					
2 1 1	4	0.5	145	16.5	
2 1 2	10	1.1	155	17.6	
2 2 1	2	0.2	157	17.8	
2 2 2	6	0.7	163	18.5	
2 3 1	2	0.2	165	18.7	
3 1 1	3	0.3	168	19.1	
3 1 2	8	0.9	176	20.0	
3 2 1	1	0.1	177	20.1	
3 2 2	13	1.5	190	21.6	
3 3 1	3	0.3	193	21.9	
3 3 2	3	0.3	196	22.2	
VOL D'OBJETS UNIQUEMENT, HOMMES NTC-239					
2 1 1	30	3.4	226	25.7	
2 1 2	2	0.2	228	25.9	
2 2 1	30	3.4	258	29.3	
2 2 2	3	0.3	261	29.6	
2 3 1	3	0.3	264	30.0	
2 3 2	1	0.1	265	30.1	
3 1 1	44	5.0	309	35.1	
3 1 2	8	0.9	317	36.0	
3 2 1	60	6.8	377	42.8	
3 2 2	23	2.6	400	45.4	
3 3 1	22	2.5	422	47.9	
3 3 2	13	1.5	435	49.4	
VOL D'OBJETS UNIQUEMENT, FEMMES NTC-254					
2 1 1	16	1.8	451	51.2	
2 1 2	28	3.2	479	54.4	
2 2 1	7	0.8	486	55.2	
2 2 2	20	2.3	506	57.4	
2 3 1	5	0.6	511	58.0	
2 3 2	7	0.8	518	58.8	
3 1 1	15	1.7	533	60.5	
3 1 2	49	5.6	582	66.1	
3 2 1	8	0.9	590	67.0	
3 2 2	77	8.7	667	75.7	
3 3 1	4	0.5	671	76.2	
3 3 2	18	2.0	689*	78.2	

* Nb. total de personnes n'ayant donné aucune non-réponse aux questions retenues pour effectuer ce patron de réponses.

ANNEXE 2

		100	200	300	400	500	600	700	800	900	1000
Intervenir d'un dumage matériel	Plutôt important Plutôt pas important	503 499	41 10	24 45	-9 -150	0 15	0 3	341 -636	179 150	44 68	
Mailif nupriement à police/gendarmerie gendarmerie	Retrouver véhicule Déclaration assurance	481 538	42 21	23 43	174 -454	52 93	9 12	97 -233	16 25	4 11	
Arrêt par police/ gendarmerie	Bon	143	60	7	-61	29	2	27	6	0	
Action police/ gendarmerie dans cette affaire	Satisfaisante Non satisfaisante	537 553	31 29	34 36	-499 370	211 241	57 68	438 -465	163 161	55 58	
Déclaration assurance	Oui	34	68	7	-26	6	0	7	0	0	
Précautions consécutives à l'incident	Oui Non	789 760	35 32	29 31	23 -26	1	0	-208 229	48 48	14 16	
Il n'a pu protéger son meuble la propriété	D'accord Pas d'accord	546 566	41 26	24 30	465 -742	345 345	66 105	189 -301	57 57	14 22	
Police ne traite pas avec la victime que le respect	D'accord Pas d'accord	529 529	40 28	25 37	318 -450	146 146	38 43	44 -63	3	1	
Comme la plus impor- tante de la délin- quance	Haute moralité Chômage	725 725	26 41	30 24	312 -195	61 61	19 12	-128 00	10 10	4 2	
Priorité dans la lutte contre la délinquance	Plus police/ prison Prévention/aide victimes	747 747	17 50	46 16	682 -285	124 124	46 61	924 -315	291 291	135 181	
Police de la ville répond aux besoins de la popu- lation	Rien Mal	636 727	35 28	30 37	-576 781	354 341	85 108	240 -255	62 45	19 17	
Pour de trouver logement commercial après absence	Oui Non	425 425	26 41	30 24	370 -170	211 211	63 81	-311 202	63 63	24 15	
Articles le voir	Plusieurs fois/semaine Quelques fois/au moins	714 507	23 41	41 41	228 -352	26 177	9 30	316 -306	135 70	54 20	
Enlèvement de certains épaveurs la nuit, par peur d'être enrôlé	Oui Non	670 671	35 28	31 37	342 -462	113 140	27 43	-367 448	138 139	41 51	
Sympathies partisans	PS FN	534 514	19 27	45 37	-496 151	95 16	31 5	-676 480	177 155	79 58	
		544 569	30 29	25 54	-5 -135	0 13	0 4	487 -519	132 204	46 72	
		1650				1230			1000		

LI VINI A LA MARCHELLA A E.

[illegible]

			DLT POLD TBP* 10F CAR CTR: 20F CDR CTR:											
Réaction à l'intrusion ou domicille	Maisie passer durable		471 27 24* -504 24 14 12 0 0!	470 25 25* 0 10 317 04! -34 1 0!										
Maintien d'un immeuble matériel	Plutôt important Plutôt pas important		530 32 20* 491 295 62! -154 29 7!	470 19 29* -711 251 79! 151 11 2!										
Valeur sentimentale des objets volés ou abimés	Plutôt importante Plutôt pas importante Pas d'objet volé ou abimé		420 39 15! 290 179 20! 61 7 1!	441 11 34* -360 34 13! -300 20 9!										
Mutif uniquement à police/assurance	Retrouver objet volé Déclaration assurance		476 24 26! 272 52 14! 409 110 40!	505 27 23! -212 40 10! -311 102 31!										
Accueil par police/assurance	Bon		119 53 0! -61 36 2! 36 12 1!											
Action police/assurance dans cette affaire	Bon Mauvais		556 23 27! -396 101 29! 601 297 103!	497 29 22! 205 00 19! -523 270 70!										
Déclaration assurance	Oui Non		572 50 6! 17 2 0! -209 291 22!	572 8 30! -114 2 1! 1394 291 145!										
Prévisions consécutives à l'incident	Oui Non		549 41 13! 65 10 1! -76 14 2!	549 17 31! -153 10 3! 102 14 4!										
Il n'est pas protégé par la police	D'accord Pas d'accord		456 41 13! 232 129 10! 47 5 1!	456 17 31! -353 129 42! -112 5 2!										
Police ne traite pas la victime mieux que le suspect	D'accord Pas d'accord		403 27 23! 210 51 13! -444 177 53!	403 31 21! -214 51 11! 399 177 40!										
Être la plus importante de la délinquance	Baisse moralité Chômage		468 25 25! 50 3 1! -206 31 10!	468 33 19! -43 3 1! 153 31 0!										
Priorité dans la lutte contre la délinquance	Plus police/prison Prévention/aide aux victimes		378 14 33! 405 70 27! 004 214 92!	378 44 11! -100 70 9! -266 214 30!										
Police de la ville répond aux besoins de la population	Oui Non		357 34 10! -401 222 44! 245 03 20!	348 20 29! 654 229 70! -356 60 25!										
Pour de trouver logement caribéen après absence	Oui Non		490 30 21! 364 144 32! 44 2 1!	490 20 23! -396 144 35! -60 2 1!										
Sorties le soir	Plusieurs fois/semaine Quelques fois/mois Quelques fois/ou moins		448 14 33! -355 62 15! -461 71 31!	405 21 20! -70 3 1! -302 51 19!										
Enlèvement de certains quartiers la nuit, par peur d'être agressé	Oui Non		205 27 23! 366 120 30! -70 4 1!	341 25 25! -554 233 62! -90 6 2!										
Sympathies partisans	Divers G PS UDF/PPR FN		555 9 37! 122 3 1! -491 42 20!	550 16 32! -710 193 66! -303 34 14!										
			460 10 36! 332 24 9! 610 02 39!	299 21 20! 276 42 13! 00 4 1!										
			410 26 20! 16 0 0! 34 1 0!	214 12 35! 294 21 9! 511 71 32!										
			540 20 29! -266 22 7! -367 69 26!											
			60! 15! 50!											
			1003!	1000!	1030!									

LE CANDIDAT A E.

Thème	Plutôt important		Plutôt pas important		Pas de choc moral		Total	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Initiative de vol	428	26	231	45	2	0	-165	38
Simultanée	426	32	281	-39	2	0	162	38
Maintenance d'une agression ou ennuie sexuelle	564	13	121	272	26	9	682	125
	564	43	111	-94	26	3	-288	125
Signalement à police/gendarmerie	818	24	261	1059	731	203	-189	0
	818	36	171	691	731	133	71	0
Action police/gendarmerie dans cette affaire	727	12	341	1137	331	1221	-746	143
	629	12	341	-816	879	661	643	186
	661	28	211	880	636	153	58	2
			911		3421			971
Initiative de règlement amiable	562	25	231	658	167	391	-26	0
	562	35	181	-327	167	291	19	0
			431		681			0
Précautions consécutives à l'incident	457	32	281	-89	9	21	385	169
	457	28	231	181	9	21	-439	169
			431		41			821
État en protége pas unuz la propriété	412	42	131	21	1	0	253	148
	412	10	381	-48	1	0	-584	148
			431		0			721
Police ne traite pas mieux la victime que le suspect	444	35	181	158	31	61	287	113
	444	23	231	-286	31	0	-396	113
			431		141			551
Homme la plus importante de la délinquance	468	25	251	-31	1	0	-124	11
	468	15	181	22	1	0	88	11
			431		0			51
Priorité dans la lutte contre la délinquance	835	19	291	139	9	31	266	31
	835	61	141	-66	9	11	-123	33
			431		41			161
Police de la ville répond aux besoins de la population	488	34	191	-93	11	21	-318	128
	482	22	271	114	0	21	581	197
			461		41			881
Peur de trouver logement insalubre après éviction	397	23	261	-46	1	0	582	215
	397	37	171	29	1	0	-369	215
			431		11			1841
Cartes de la ville	688	18	181	458	85	281	-756	27
	299	19	291	154	11	31	94	4
	528	23	261	-469	168	391	119	9
			661		711			131
Enlèvement de certains quartiers la nuit, par peur d'être agressé	458	39	151	-3	0	0	367	239
	475	17	311	154	9	31	-264	294
			451		31			1461
Sympathie partisans	455	9	361	-325	19	71	388	16
	466	17	381	287	33	111	-648	171
	381	18	361	54	1	0	623	76
	481	18	381	-189	5	21	83	3
			1121		281			981
	348	26	251	-154	18	51	-178	22
	486	15	321	469	71	251	670	68
	531	28	291	-141	11	31	-91	5
			661		331			251

LES AGRESSIONS A E.

[illegible]

			OUI	FOLD	HIER	10F	COR	CTR	20F	COR	CTR
Existence d'un dossier matériel	Plutôt important Plutôt pas important		350 348	29 31	201 231	-471 458	198 285	481 491	116 -104	11 11	41 31
Motif signalement à police/gendarmerie	Rattrouver objet volé Déclaration assurance Autre		472 418 492	21 35 7	381 201 401	-337 141 321	35 26 12	171 51 -1107	-360 350 147	151 376 147	631 1841 841
Accueil par police/gendarmerie	Bon Nouveau		564 564	53 16	71 301	96 -368	48 48	41 191	-100 938	169 169	171 981
Action police/gendarmerie dans cette affaire	Satisfaisante Non satisfaisante		523 517 535	14 37 11	351 101 371	484 -234 273	48 79 15	171 151 61	-274 186 -45	22 16 2	111 461 111
Déclaration à l'assurance	Oui Non		669 669	47 16	111 341	48 -148	7 7	11 21	381 -1112	423 423	691 2801
Prémotions consécutives à l'incident	Oui Non		273 273	32 32	221 221	-177 177	31 31	71 71	247 -247	61 61	191 191
Etat ne protège pas assez la propriété	Pas D'accord d'accord		415 415	31 32	211 221	-494 487	241 241	571 1131	-79 78	6 6	21 21
Police ne traite pas mieux la victime que le suspect	Pas D'accord d'accord		345 345	31 32	211 221	-350 350	387 387	731 721	141 -139	70 20	61 61
Femme la plus importante de la délinquance	Bonne moralité Chantage		385 385	23 48	291 161	-573 331	198 198	571 331	-349 201	78 78	281 161
Priorité dans la lutte contre la délinquance	Plus police/prison Prévention/aide aux victimes		359 350	14 58	351 101	-860 237	256 284	761 211	-244 67	16 16	01 101
Police de la ville répond aux besoins de la population	Bien Mal		479 553	37 23	191 291	200 -411	35 93	111 463	-295 118	121 401	371 811
Peur de retrouver logement contrôlé après absence	Oui Non		382 382	24 39	281 171	-382 233	89 89	261 161	131 -88	18 18	41 31
Gestes de la nuit	Plusieurs fois/semaine Quelques fois/mois Quelques fois/an ou moins		558 383 547	20 26 18	311 271 521	-89 279 -294	4 51 35	111 151 121	117 -311 389	6 65 39	31 751 171
Enlèvement de certains quartiers la nuit par peur d'être agressé	Oui Non		422 372	38 38	231 241	-435 453	174 196	431 891	-82 58	2 1	111 71
Sympathies partisans	Divers G P S UDF/RPH		680 471 449 523	18 21 14 17	381 301 351 331	148 639 -734 -141	3 197 156 7	1 81 371 21	466 31 -422 156	39 31 112 9	211 111 251 811
			572 574 575	34 6 21	151 411 291	152 -678 -46	4 48 1	61 -451 171	-23 13 17	1 13 17	01 111 201
						10001		19801			10001

			DL	PO	MS	SP	CM	CR	20	CM	CR
Réactions à l'intrusion au domicile	Mais pas	passer	165	14	88	-110	1	3	297	120	27
	Mais durable		35	88	36	69	21	-510	110	12	
			49				21			69	
L'existence d'un dommage matériel	Plutôt important		570	31	21	-112	14	3	-611	411	181
	Plutôt pas important		323	21	28	-24	0	0	623	225	73
			49				3			74	
Valeur sentimentale des objets volés ou abimés	Plutôt importante		459	29	22	-165	27	6	-392	135	68
	Plutôt pas import.		460	18	38	-48	1	0	-146	9	3
	Pas d'objet volé ou abimé		421	11	35	512	62	22	1269	379	158
			88				28			281	
Avoir communiqué à police/procureur	Rétrouver objet volé		399	20	29	350	161	47	-33	1	0
	Déclaration assurance		574	38	21	-475	242	52	-339	123	31
			50				98			31	
Armer par police/procureur	Non		521	50	7	-287	243	16	63	39	3
	Mauvais		521	9	37	1174	243	91	-471	39	17
			44				100			28	
Action police/procureur dans cette affaire	Satisfaisante		438	21	28	-211	25	7	659	119	39
	Non satisfaisante		444	28	23	-38	1	0	-454	192	51
			51				7			98	
Déclaration assurance	Oui		727	43	11	-258	139	16	-348	347	46
	Non		727	15	32	631	139	66	997	347	133
			44				61			179	
Présentation renouvelée à l'incident	Oui		519	38	15	285	77	12	-178	53	18
	Non		525	21	28	-175	77	22	311	53	18
			44				34			27	
Eut ne protégé pas avoir la propriété	Pas	D'accord	568	31	28	408	224	46	13	0	0
	Pas	D'accord	568	27	24	-611	224	53	-15	0	0
			44				99			0	
Police ne traite pas mieux la victime que le suspect	Pas	D'accord	435	27	23	636	158	84	-179	28	0
	Pas	D'accord	435	31	21	-561	158	74	159	28	7
			44				159			15	
Cause la plus importante de la délinquance	Basse moralité		285	25	25	416	134	33	-32	1	0
	Chômage		285	33	19	-521	134	26	24	1	0
			44				59			0	
Priorité dans la lutte contre la délinquance	Plus police/prison		415	16	32	794	236	76	93	3	1
	Prévention/aide aux victimes		415	42	12	-297	236	28	-35	3	0
			44				104			2	
Police de la ville répond aux besoins de la population	Oui		438	35	17	-143	32	6	291	138	26
	Non		435	1	20	28	55	15	475	131	47
			85				21			67	
Pour se retrouver lorsqu'on est absent	Oui		528	29	22	281	78	17	-311	95	25
	Non		528	29	22	-277	78	17	386	95	21
			44				35			49	
Sorties de la ville	Plusieurs fois/semaine		469	16	32	-387	74	11	-64	2	1
	Quelques fois/semaine		475	22	27	-161	16	8	176	19	6
	Quelques fois/an ou moins		522	28	29	414	91	26	-143	11	4
			68				42			18	
Existence de certains quartiers la nuit, par peur d'être agressés	Oui		377	29	22	75	6	1	-69	5	1
	Non		323	21	28	-287	25	7	36	1	0
			49				0			1	
Symptômes particuliers	Divers C		462	8	38	-542	49	19	-461	35	16
	PS		465	15	32	-599	125	41	218	15	6
	MS /MPH		565	14	33	517	115	39	312	32	12
			375	17	31	163	11	3	-228	21	0
			134				182			41	
			522	25	22	-154	21	5	-129	17	4
			496	21	23	189	0	2	271	48	15
			49				7			19	
			1650				1650			1880	

LE CARNET DE LA VIE

LES AGRESSIONS A TO

		BLT	FOIS	HEB	BOF	COB	CIA	20F	COB	CIA
Choc moral	Plutôt important Plutôt pas important	614	33	29	-151	25	51	9	0	0
		612	26	34	104	5	21	-33	1	0
				50			7			0
Insultes de vol concomitante	Oui	380	29	27	-44	2	0	43	2	1
	Non	380	33	23	30	2	0	-37	2	0
				50			1			1
Agresion ou menace sexuelle	Oui	450	16	30	93	3	1	-467	74	33
	Non	450	46	13	-32	3	0	159	74	11
				50			1			44
Signalement à police/gendarmerie	Oui	799	21	33	-505	101	52	981	508	190
	Non	799	41	17	309	101	27	-510	508	104
				50			79			302
Action police/ gendarmerie dans cette affaire	Satisfaisante	631	12	0	-745	131	47	1110	795	142
	Non satisfaisante	655	36	21	307	211	39	-520	376	93
				62			85			235
Tentative règlement amiable	Oui	536	25	30	441	134	25	-234	30	13
	Non	536	37	21	-305	134	24	162	30	9
				50			59			23
Précautions consécutives à l'incident	Oui	504	41	17	-137	35	5	-165	52	11
	Non	504	21	33	259	35	10	313	52	20
				50			16			31
Clut ne protège pas assez la propriété	D'accord	601	34	23	-519	362	72	6	0	0
	Pas d'accord	601	20	77	659	362	07	-7	0	0
				50			159			0
Police ne traite pas mieux la victime que le suspect	D'accord	549	34	22	-379	417	02	-231	64	12
	Pas d'accord	549	20	20	720	417	102	207	64	22
				50			103			39
Femme la plus impor- tante de la délinquance	Baisse moralité	566	29	77	104	10	2	234	27	10
	Chantage	566	33	74	-93	10	2	-230	27	17
				50			4			35
Priorité dans la lutte contre la délinquance	Plus police/prison	498	21	33	-653	216	63	-668	226	07
	Prévention/aide aux victimes	490	41	17	321	216	32	330	226	45
				50			95			131
Police dans la ville répond aux besoins de la population	Bien	508	30	20	440	302	52	149	35	0
	Mal	564	23	32	-776	344	07	-300	54	20
				52			109			29
Peur de trouver l'apprenti cambrioleur après absence	Oui	408	22	33	-134	10	3	-140	14	5
	Non	400	40	10	75	10	2	00	14	5
				50			4			0
Sorties le soir	Plusieurs fois/semaine	547	25	20	-21	0	0	151	16	4
	Quelques fois/mois	640	25	20	-162	10	5	-241	37	14
	Quelques fois/en ou moins	644	12	40	367	31	12	174	0	4
				101			17			25
Evitement de certains quartiers la nuit, par peur d'être agressé	Oui	500	41	17	76	11	2	-7	0	0
	Non	552	17	32	-241	22	7	-4	0	0
				54			9			0
Hypothèses partieuses	PS	456	10	36	675	170	42	-77	0	0
	FN	260	10	74	-154	12	3	-100	5	2
				20			62			2
		626	25	20	145	11	2	-110	10	34
		701	12	41	-786	146	57	-16	0	4
		523	25	20	244	41	11	450	12	2
				101			62			2
		1022								
		1020								
		1022								

ANNEXE 3

SOFRES

16-18 rue Barbes

92129 - Montrouge

VICTI RP

N° JOC 	FCT 	4 5 MH 6 7 N° de l'enquêteur		2 Page	15744 N° de Questionnaire (3-2)	Lot 	Carte
--------------------------------	-----------------------------	---------------------------------------	----------------------	-----------	------------------------------------	-----------------------------	-------------------------------

NOTE À REMPLIR IMPÉRATIVEMENT PAR L'ENQUÊTEUR

NOM DE N° DE L'ENQUÊTEUR (ou cocher)	N° de téléphone :
Code tarif CTP	N° de feuille ou quota (ou feuille de route)
Date d'interview : le	198
jour	mois
heure début	heure fin

Bonjour Madame, Monsieur. Ici la SOFRES, le département des enquêtes téléphonées. Je voudrais vous poser quelques questions dans le cadre d'un sondage.

Tout d'abord, je vais vous demander votre âge et votre profession pour savoir si vous faites partie des personnes que je peux interviewer.

RS.1 - Quel est votre âge ? ans
(Si moins de 15 ans ou plus de 70 ans → FIN D'INTERVIEW)

RS.2 - Quelle est votre profession ?
(Si chômeur demander la dernière profession exercée)
NOTER EN CLAIR, PUIS CODER

-
- agriculteur exploitant, artisan, commerçant, industriel 1
 - profession libérale, cadre, profession intellectuelle supérieure 2
 - profession intermédiaire 3
 - employé 4
 - ouvrier 5
 - inactif, femme au foyer, retraité 6

RS.3 - Vous êtes ... un homme 1
... une femme 2

Q.0 - La société moderne est confrontée à de nombreux problèmes. Selon vous, parmi les problèmes suivants, quel est celui dont le gouvernement doit s'occuper en priorité à l'heure actuelle ?
LIRE LA LISTE TANTOT DANS UN SENS, TANTOT DANS L'AUTRE.
ENTOURER LA FLECHE CORRESPONDANTE.

- ↓ ↑
- lutter contre le chômage 1
 - lutter contre la délinquance 2
 - lutter contre le sida 3
 - lutter contre la pauvreté 4

Nous allons parler maintenant des délits dont vous ou votre foyer avez pu être victimes au cours de ces 5 dernières années.

Comme il est parfois difficile de se souvenir de tels incidents, je vais vous lire les questions très lentement et j'aimerais que vous y réfléchissiez soigneusement.

Q.1 - Au cours des 5 dernières années, vous a-t-on, à vous ou à quelqu'un de votre foyer, volé une voiture, une camionnette ou un camion utilisé à titre privé ?

- OUI 1 → Combien de fois ? → |__| →
- NON 2

Vous poserez le questionnaire (A) VOL DE VEHICULE P.3

Q.2 - Au cours des 5 dernières années, vous a-t-on, à vous ou à quelqu'un de votre foyer, volé un objet dans un véhicule ou une pièce d'un véhicule, auto-radio, rétroviseur par exemple ?

- OUI 1 → Combien de fois ? → |__| →
- NON 2

Vous poserez le questionnaire (B) VOL D'OBJET DANS UN VEHICULE P.6

Q.3 - Au cours des 5 dernières années, est-ce que quelqu'un a effectivement pénétré chez vous sans autorisation et volé quelque chose ou essayé de le faire, que ce soit dans votre domicile principal ou dans votre résidence secondaire ?

- OUI 1 → Combien de fois ? → |__| →
- NON 2

Vous poserez le questionnaire (C) CAMBRIOLAGE P.9

Q.4 - Maintenant, j'aimerais vous interroger sur ce qui a pu vous arriver à vous personnellement.
Vous est-il arrivé, au cours des 5 dernières années, d'être attaqué ou menacé d'une façon qui vous a réellement effrayé ?

- OUI 1 → Combien de fois ? → |__| →
- NON 2

Vous poserez le questionnaire (D) AGRESSION P.12

INSTRUCTIONS :

• Poser les questionnaires complémentaires correspondant aux codes 1 entourés à Q.1, Q.2, Q.3 ou Q.4, puis passer à E page 16.

• Si aucun code 1 entouré en Q.1, Q.2, Q.3 ou Q.4 demander :

RS.4 - De combien de voitures, camions ou camionnettes utilisez à titre privé disposez-vous actuellement dans votre foyer ?

- 1 véhicule 1
- 2 véhicules 2
- 3 véhicules ou plus 3
- aucun véhicule 4

FIN D'INTERVIEW

(QUESTIONNAIRE VICTI RP SUITE)

Report du numéro de questionnaire : _____

A POSER SI 1 A Q.1, SINON PASSER A (B) PAGE 6

A - VOL DE VEHICULE

A.1 - Vous avez dit que vous avez été victime d'un vol de voiture (camion, camionnet
au cours des 5 dernières années.

La dernière fois que cela vous est arrivé, était-ce en 1989 ou avant ?

- en 1989 1
- avant 2 PASSER A A.3

A.2 - Depuis le début de l'année, cela vous est-il arrivé une ou plusieurs fois ?

- 1 fois 1
- 2 fois 2
- 3 fois ou plus 3

A.3 - Le dernier vol dont vous avez été victime a-t-il eu lieu ...

- ... dans la ville où vous habitez 1
- ... ou ailleurs ? 2

A.4 - Etait-ce ...

- ... dans la rue 1
- ... dans un parking 2
- ... dans un garage fermé 3
- ... ou ailleurs ? 4

A.5 - Finalement, avez-vous récupéré le véhicule qui vous avait été volé ?

- OUI 1
- NON 2

A.6 - Cette affaire vous a-t-elle causé un dommage matériel ...

- ... plutôt important 1
- ... plutôt pas important 2
- ... ou aucun dommage matériel ? 3

A.7 - Est-ce que vous avez informé la police ou la gendarmerie de cette affaire ?

- OUI 1 PASSER A A.9
- NON 2

A.8 - Pour quelle raison surtout ne l'avez-vous pas fait ?
(UNE SEULE REPONSE)

- | | |
|---------------------------------------|---|
| - Ça n'en valait pas la peine | 1 |
| - Ça n'aurait servi à rien | 2 |
| - Ça ne regardait pas la police | 3 |
| - autre (preciser) | 4 |

4 PASSER A A.12

A.9 - Principalement, pour quelle raison l'avez-vous fait ?

LIRE LA LISTE TANTOT DANS UN SENS, TANTOT DANS L'AUTRE.
ENTOURER LA FLECHE CORRESPONDANTE.
LIRE UNE PREMIERE FOIS, PUIS RELIRE, UNE SEULE REPONSE.

- | | | |
|-----|--|---|
| ↓ ↑ | - retrouver le véhicule | 1 |
| | - pouvoir faire la déclaration à l'assurance | 2 |
| | - faire punir le voleur | 3 |
| | - qu'on oblige le voleur à payer pour le dommage qu'il m'a causé | 4 |
| | - autre (preciser) | 5 |

A.10 - La police ou la gendarmerie vous a-t-elle reçu ...

- | | |
|----------------------|---|
| ... très bien | 1 |
| ... assez bien | 2 |
| ... assez mal | 3 |
| ... très mal | 4 |

A.11 - La police ou la gendarmerie vous a-t-elle tenu au courant des suites de l'affaire ?

- | | |
|-------------|---|
| - OUI | 1 |
| - NON | 2 |

A TOUS :

A.12 - Et, la police ou la gendarmerie a-t-elle retrouvé le voleur ?

- | | |
|---------------------|---|
| - OUI | 1 |
| - NON | 2 |
| - Ne sait pas | 3 |

A.13 - Finalement, dans cette affaire, diriez-vous que l'action de la police ou de la gendarmerie a été ...

- | | |
|--|---|
| ... très satisfaisante | 1 |
| ... assez satisfaisante | 2 |
| ... peu satisfaisante | 3 |
| ... pas satisfaisante du tout | 4 |
| - la police n'est pas intervenue | 5 |
| - Ne sait pas | 6 |

A.14 - Avez-vous fait une déclaration à votre assurance ?

- OUI 1
- NON 2

A.15 - On peut dans un cas pareil s'adresser à d'autres personnes ou organismes. Parmi ceux que je vais vous énumérer, pouvez-vous m'indiquer ceux auxquels vous vous êtes adressé pour cette affaire ?

	OUI	NON
a) Vous êtes-vous adressé à une association ou à un bureau d'aide aux victimes ?	1	A
b) Vous êtes-vous adressé à une administration, à la mairie ou à un élu local ?	2	A
c) Vous êtes-vous adressé à un entrepreneur (tel que serrurier, garagiste, vitrier, électricien, installateur de matériel de sécurité, ...) ?	3	A

A.16 - A la suite de cet incident, avez-vous pris des précautions particulières pour mieux protéger votre véhicule, par exemple en le mettant dans un lieu sûr, en installant des alarmes, etc ... ?

- OUI 1
- NON 2

A POSER SI 1 A Q.2, SINON PASSER A (C) PAGE 9

B - VOL D'OBJET DANS UN VEHICULE

B.1 - Vous m'avez dit qu'on vous avait volé quelque chose dans un véhicule au cours des 5 dernières années.
La dernière fois que cela vous est arrivé, était-ce en 1989 ou avant ?

- en 1989 1
- avant 2 PASSER A B.3

B.2 - Depuis le début de l'année, cela vous est-il arrivé une ou plusieurs fois ?

- 1 fois 1
- 2 fois 2
- 3 fois ou plus 3

B.3 - La dernière fois que l'on vous a volé quelque chose dans un véhicule, cela a-t-il eu lieu ...

- ... dans la ville où vous habitez 1
- ... ou ailleurs ? 2

B.4 - Etait-ce ...

- ... dans la rue 1
- ... dans un parking 2
- ... dans un garage fermé 3
- ... ailleurs ? 4

B.5 - Finalement, avez-vous récupéré l'objet ou les objets que l'on vous a volés ?

- OUI, au moins en partie 1
- NON 2

B.6 - Cette affaire vous a-t-elle causé un dommage matériel ...

- ... plutôt important 1
- ... plutôt pas important 2
- ... ou aucun dommage matériel ? 3

B.7 - Est-ce que vous avez informé la police ou la gendarmerie de cette affaire ?

- OUI 1 PASSER A B.9
- NON 2

B.8 - Pour quelle raison surtout ne l'avez-vous pas fait ?
(UNE SEULE REPONSE)

- | | |
|---------------------------------------|---|
| - Ça n'en valait pas la peine | 1 |
| - Ça n'aurait servi à rien | 2 |
| - Ça ne regardait pas la police | 3 |
| - autre (préciser) | 4 |

PASSER A B.12

B.9 - Principalement, pour quelle raison l'avez-vous fait ?
LIRE LA LISTE TANTOT DANS UN SENS, TANTOT DANS L'AUTRE.
ENTOURER LA FLECHE CORRESPONDANTE.
LIRE UNE PREMIERE FOIS, PUIS RELIRE, UNE SEULE REPONSE.

- | | |
|--|---|
| - retrouver l'objet volé | 1 |
| - pouvoir faire la déclaration à l'assurance, à la banque ... | 2 |
| - faire punir le voleur | 3 |
| - qu'on oblige le voleur à payer pour le dommage qu'il m'a causé | 4 |
| - autre (préciser) | 5 |

B.10 - La police ou la gendarmerie vous a-t-elle reçu ...

- | | |
|----------------------|---|
| ... très bien | 1 |
| ... assez bien | 2 |
| ... assez mal | 3 |
| ... très mal | 4 |

B.11 - La police ou la gendarmerie vous a-t-elle tenu au courant des suites de l'affaire ?

- | | |
|-------------|---|
| - OUI | 1 |
| - NON | 2 |

A TOUS :

B.12 - Et, la police ou la gendarmerie a-t-elle retrouvé le voleur ?

- | | |
|---------------------|---|
| - OUI | 1 |
| - NON | 2 |
| - ne sait pas | 3 |

B.13 - Finalement, dans cette affaire, diriez-vous que l'action de la police ou de la gendarmerie a été ...

- | | |
|--|---|
| ... très satisfaisante | 1 |
| ... assez satisfaisante | 2 |
| ... peu satisfaisante | 3 |
| ... pas satisfaisante du tout | 4 |
| - la police n'est pas intervenue | 5 |
| - Ne sait pas | 6 |

B.14 - Avez-vous fait une déclaration à votre assurance ?

- OUI 1
- NON 2

B.15 - On peut dans un cas pareil s'adresser à d'autres personnes ou organismes. Parmi ceux que je vais vous énumérer, pouvez-vous m'indiquer ceux auxquels vous vous êtes adressé pour cette affaire ?

	OUI	NON
a) Vous êtes-vous adressé à une association ou à un bureau d'aide aux victimes ?	1	A
b) Vous êtes-vous adressé à une administration, à la mairie ou à un élu local ?	2	A
c) Vous êtes-vous adressé à un entrepreneur (tel que serrurier, garagiste, vitrier, électricien, installateur de matériel de sécurité, ...) ?	3	A

B.16 - A la suite de cet incident, avez-vous pris des précautions particulières pour mieux protéger votre véhicule, par exemple en le mettant dans un lieu sûr, en installant des alarmes, etc ... ?

- OUI 1
- NON 2

A POSER SI 1 A Q.3, SINON PASSER A (D) PAGE 12

C - CAMBRIOLAGE

C.1 - Vous avez dit que vous avez été victime dans votre domicile principal ou dans votre résidence secondaire, d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage au cours des 5 dernières années.

La dernière fois que cela s'est passé, était-ce en 1989 ou avant ?

- en 1989 1
- avant 2 **PASSER A C.3**

C.2 - Depuis le début de l'année, cela s'est-il produit une ou plusieurs fois ?

- 1 fois 1
- 2 fois 2
- 3 fois ou plus 3

C.3 - La dernière fois que cela s'est passé, s'agissait-il d'un cambriolage où l'on vous a effectivement volé quelque chose ou d'une tentative de cambriolage ?

- cambriolage avec vol effectif 1
- tentative de cambriolage 2

C.4 - Etait-ce ...

- ... dans votre domicile principal 1
- ... dans une annexe de votre domicile principal
(cave, appentis, garage, ...) 2
- ... dans votre résidence secondaire 3
- ... dans votre local professionnel 4
- ... ailleurs ? (préciser) 5

_____ /

C.5 - Le fait que quelqu'un soit entré chez vous peut avoir entraîné différentes réactions.

Parmi les réactions suivantes, quelle est celle qui est la plus proche de la vôtre ?

- qu'on soit entré chez moi, ça a été très désagréable
sur le moment, mais c'est passé 1
- qu'on soit entré chez moi, ça a été très désagréable
et je ne peux toujours pas me faire à cette idée 2
- qu'on soit entré chez moi, ce n'est pas ce qui est le
plus important pour moi 3

C.6 - Y avait-il quelqu'un dans le local au moment du cambriolage ?

- OUI 1
- NON 2
- NSP 3

C.7 - Vous personnellement, vous êtes-vous trouvé en présence du ou des cambrioleurs ?

- OUI 1
- NON 2

C.8 - Finalement, avez-vous récupéré ce qu'on vous avait volé ?

- OUI, au moins en partie 1
- NON 2

C.9 - Cette affaire vous a-t-elle causé un dommage matériel ...

- ... plutôt important 1
- ... plutôt pas important 2
- ... ou aucun dommage matériel ? 3

C.10 - Les objets qu'on vous a volés ou abimés, avaient-ils pour vous une valeur sentimentale ...

- ... plutôt importante 1
- ... plutôt pas importante 2
- ... ou aucun objet volé ou abimé ? 3

C.11 - Est-ce que vous avez informé la police ou la gendarmerie de cette affaire ?

- OUI 1 **PASSER A C.13**
- NON 2

C.12 - Pour quelle raison surtout ne l'avez-vous pas fait ?
(UNE SEULE REPONSE)

- Ça n'en valait pas la peine 1
- Ça n'aurait servi à rien 2
- Ça ne regardait pas la police 3
- autre (préciser) 4 **PASSER A C.16**

C.13 - Principalement, pour quelle raison l'avez-vous fait ?

*LIRE LA LISTE TANTOT DANS UN SENS, TANTOT DANS L'AUTRE.
- ENTOURER LA FLECHE CORRESPONDANTE.
LIRE UNE PREMIERE FOIS, PUIS RELIRE, UNE SEULE REPONSE.*

- retrouver ce qu'on m'a volé 1
- pouvoir faire la déclaration à l'assurance, à la banque ... 2
- faire punir le voleur 3
- qu'on oblige le voleur à payer pour le dommage qu'il m'a causé 4
- autre (précisez) 5

C.14 - La police ou la gendarmerie vous a-t-elle reçu ...

- ... très bien 1
- ... assez bien 2
- ... assez mal 3
- ... très mal 4

C.15 - La police ou la gendarmerie vous a-t-elle tenu au courant des suites de l'affaire ?

- OUI 1
- NON 2

A TOUS :

C.16 - Et, dans cette affaire, la police ou la gendarmerie a-t-elle retrouvé le ou les cambrioleurs ?

- OUI 1
- NON 2
- NSP 3

C.17 - Finalement, dans cette affaire, diriez-vous que l'action de la police ou de la gendarmerie a été ...

- ... très satisfaisante 1
- ... assez satisfaisante 2
- ... peu satisfaisante 3
- ... pas satisfaisante du tout 4
- la police n'est pas intervenue 5
- Ne sait pas 6

C.18 - Avez-vous fait une déclaration à votre assurance ?

- OUI 1
- NON 2

C.19 - On peut dans un cas pareil s'adresser à d'autres personnes ou organismes.

Parmi ceux que je vais vous énumérer, pouvez m'indiquer ceux auxquels vous vous êtes adressé pour cette affaire ?

- a) Vous êtes-vous adressé à une association ou à un bureau d'aide aux victimes ?
- b) Vous êtes-vous adressé à une administration, à la mairie ou à un élu local ?
- c) Vous êtes-vous adressé à un entrepreneur (tel que serrurier, vitrier, électricien, installateur de matériel de sécurité, ...) ?

OUI	NON
1	A
2	A
3	A

C.20 - A la suite de cet incident, avez-vous pris des précautions particulières pour mieux protéger vos biens, (par exemple en les mettant dans un lieu sûr, en installant des alarmes, etc ...) ?

- OUI 1
- NON 2

A POSER SI 1 A Q.4, SINON PASSER A (E) PAGE 16

D - A G R E S S I O N

D.1 - Vous avez dit que vous avez été victime d'une attaque ou de menaces qui vous ont effrayé au cours des 5 dernières années.
La dernière fois que cela s'est passé, était-ce ...

... en 1989 1
... avant 2. PASSER A D.3

D.2 - Depuis le début de l'année, cela s'est-il produit une ou plusieurs fois ?

- 1 fois 1
- 2 fois 2
- 3 fois ou plus 3

D.3 - La dernière fois que vous avez été attaqué ou menacé, cela a-t-il eu lieu ...

... dans la ville où vous habitez 1
... ou ailleurs ? 2

D.4 - Etait-ce ...

... dans la rue 1
... dans un parking public 2
... dans un transport en commun 3
... dans votre domicile principal 4
... dans une annexe de votre domicile
principal (cave, appentis, garage, ...) 5
... dans votre résidence secondaire 6
... à votre lieu de travail 7
... ailleurs 8

D.5 - L'agresseur portait-il un couteau, une arme à feu ou un objet qu'il utilisait comme une arme ?

- OUI, un couteau 1
- OUI, une arme à feu 2
- OUI, un objet utilisé comme une arme 3
- NON, pas d'arme 4

D.6 - L'agresseur était-il ...

ENQUETEUR : Je vais vous répéter chaque phrase et vous me
répondrez par OUI ou par NON

... quelqu'un que vous ne connaissiez pas du tout ?
... quelqu'un que vous connaissiez de vue ou une relation
éloignée ?
... quelqu'un de votre entourage proche ?

OUI	NON
1	A
2	A
3	A

D.7 - Cette affaire vous a-t-elle causé un dommage matériel ...

- ... plutôt important 1
- ... plutôt pas important 2
- ... ou aucun dommage matériel ? 3

D.8 - Avez-vous subi un dommage physique ?

- OUI 1
- NON 2 PASSER A D.10

D.9 - Avez-vous dû aller chez le médecin ou à l'hôpital ?

- OUI 1
- NON 2

D.10 - Diriez-vous que le choc moral que vous avez subi a été ...

- ... plutôt important 1
- ... plutôt pas important 2
- ... ou pas de choc moral ? 3

D.11 - L'agresseur a-t-il cherché à vous voler ?

- OUI 1
- NON 2 PASSER A D.14

D.12 - Vous a-t-il pris quelque chose ?

- OUI 1
- NON 2 PASSER A D.14

D.13 - Finalement, avez-vous récupéré ce qu'il vous a volé ?

- OUI, au moins en partie 1
- NON 2

D.13 - Les objets qu'on vous a volés ou abimés, avaient-ils pour vous une valeur
bis sentimentale ...

- ... plutôt importante 1
- ... plutôt pas importante 2
- ... ou aucun objet volé ou abimé ? 3

D.14 - Y a-t-il eu agression ou menace sexuelle ?

- OUI 1
- NON 2 PASSER A D.16

D.15 - Diriez-vous que cette agression ou menace a été ...
Je vais vous répéter chaque terme et vous me répondrez par OUI ou par NON. Arrêter au premier OUI.

... un viol ?
 ... une tentative de viol ?
 ... ou seulement un comportement choquant ?

OUI	NON
1	A
2	A
3	A

A TOUS :

D.16 - Est-ce que vous avez informé la police ou la gendarmerie de cette affaire ?

- OUI **1 PASSER A D.18**
 - NON **2**

D.17 - Pour quelle raison surtout ne l'avez-vous pas fait ?

LIRE LA LISTE TANTOT DANS UN SENS, TANTOT DANS L'AUTRE.
ENTOURER LA FLECHE CORRESPONDANTE.
LIRE UNE PREMIERE FOIS, PUIS RELIRE, UNE SEULE REPONSE.



- j'avais peur d'être mal reçu **1**
 - j'étais gêné d'en parler **2**
 - ça n'en valait pas la peine **3**
 - ça n'aurait servi à rien **4**
 - ça ne regardait pas la police **5**
 - j'avais peur des représailles **6**
 - autre (préciser) **7 PASSER A D.21**

D.18 - Principalement, pour quelle raison l'avez-vous fait ?

LIRE LA LISTE TANTOT DANS UN SENS, TANTOT DANS L'AUTRE.
ENTOURER LA FLECHE CORRESPONDANTE.
LIRE UNE PREMIERE FOIS, PUIS RELIRE, UNE SEULE REPONSE.



- obtenir du secours **1**
 - retrouver ce qui a été volé **2**
 - pour faire ma déclaration à l'assurance, à la banque **3**
 - faire punir le coupable **4**
 - qu'on oblige le coupable à payer pour le dommage qu'il m'a causé **5**
 - autre (préciser) **6**

D.19 - La police ou la gendarmerie vous a-t-elle reçu ...

... très bien **1**
 ... assez bien **2**
 ... assez mal **3**
 ... très mal **4**

D.20 - La police ou la gendarmerie vous a-t-elle tenu au courant des suites de l'affaire ?

- OUI 1
- NON 2

A TOUS :

D.21- Et, dans cette affaire, la police ou la gendarmerie a-t-elle retrouvé votre ou vos agresseurs ?

- OUI 1
- NON 2
- NSP 3

D.22 - Finalement, dans cette affaire, diriez-vous que l'action de la police ou de la gendarmerie a été ...

- ... très satisfaisante 1
- ... assez satisfaisante 2
- ... peu satisfaisante 3
- ... pas satisfaisante du tout 4
- La police n'est pas intervenue 5
- Ne sait pas 6

D.23 - Avez-vous essayé de régler cette affaire vous-même ?

- OUI 1
- NON 2

D.24 - On peut dans un cas pareil s'adresser à d'autres personnes ou organismes.

Parmi ceux que je vais vous énumérer, pouvez m'indiquer ceux auxquels vous vous êtes adressé pour cette affaire ?

- a) Vous êtes-vous adressé à une association ou à un bureau d'aide aux victimes ? 1
- b) Vous êtes-vous adressé à un avocat ou à un conseil juridique .. 2
- c) Vous êtes-vous adressé à un médecin ou à quelqu'un d'une autre profession médicale ? 3
- d) Vous êtes-vous adressé à une administration, à la mairie ou à un élu local ? 4

OUI	NON
1	A
2	A
3	A
4	A

D.25 - A la suite de cette agression, avez-vous pris des précautions particulières pour mieux vous protéger (par exemple, moins sortir, sortir armé, changer d'itinéraire, etc ...) ?

- OUI 1
- NON 2

A POSER SI 1 A Q.2 - 1 A Q.3 - 1 A Q.4 ou 1A Q.1

E - A TOUTES LES VICTIMES D'AU MOINS UN DELIT

Voici quelques opinions que nous avons recueillies. Pour chacune d'elles, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas d'accord du tout.

E.1 - L'Etat ne se préoccupe pas assez de faire respecter la propriété.

- tout à fait d'accord 1
- plutôt d'accord 2
- plutôt pas d'accord 3
- pas d'accord du tout 4

E.2 - La police ne traite pas mieux la victime que le suspect.

- tout à fait d'accord 1
- plutôt d'accord 2
- plutôt pas d'accord 3
- pas d'accord du tout 4

E.3 - On attribue la délinquance de notre époque à des causes diverses. En voici quelques-unes : laquelle vous paraît en définitive la plus importante ?

LIRE LA LISTE TANTOT DANS UN SENS, TANTOT DANS L'AUTRE.

ENTOURER LA FLECHE CORRESPONDANTE.

LIRE UNE PREMIERE FOIS, PUIS RELIRE, UNE SEULE REPONSE.

- ↓ ↑
- il n'y a plus de moralité 1
 - il y a trop de chômage 2
 - la justice est trop indulgente 3
 - il y a trop d'étrangers en France 4

E.4 - Si on pouvait consacrer plus d'argent au problème de la délinquance, devrait-on en priorité :

LIRE LA LISTE TANTOT DANS UN SENS, TANTOT DANS L'AUTRE.

ENTOURER LA FLECHE CORRESPONDANTE.

LIRE UNE PREMIERE FOIS, PUIS RELIRE, UNE SEULE REPONSE.

- ↓ ↑
- construire de nouvelles prisons 1
 - aider et indemniser davantage les victimes 2
 - développer la prévention pour les jeunes 3
 - recruter davantage de policiers 4

E.5 - Globalement, diriez-vous que dans votre ville la police répond aux besoins de la population ..

- ... tout à fait bien 1
- ... assez bien 2
- ... pas très bien 3
- ... pas bien du tout 4
- ne sait pas 5

E.6 - Selon vous, la responsabilité de la sécurité des biens et des personnes ...

- ... doit-elle être assurée exclusivement par l'Etat 1
- ... ou doit-elle être partagée entre l'Etat
et les mairies 2

E.7 - Avez-vous entendu parler à EPINAY d'un Comité Communal de Prévention de la Délinquance ?

- OUI 1
- NON 2

E.8 - Etes-vous propriétaire de votre logement ?

- OUI 1
- NON 2

E.9 - Habitez-vous dans un immeuble ou dans une maison individuelle ?

- dans un immeuble 1
- dans une maison individuelle 2 PASSER A E.11

E.10 - Y a-t-il un gardien ou un concierge ?

- OUI 1
- NON 2

A TOUS :

E.11 - Votre logement est-il équipé d'une alarme contre le cambriolage ?

- OUI 1
- NON 2

E.12- Quand vous laissez votre logement inoccupé un ou deux jours, demandez-vous à quelqu'un (voisin, concierge) de le surveiller ?

- OUI 1
- NON 2

E.13 - Laissez-vous les lampes allumées dans votre logement lorsque vous n'êtes pas là le soir ?

- OUI 1
- NON 2

E.14 - Quand vous vous absentez de chez vous, avez-vous peur de retrouver votre logement cambriolé ?

- OUI 1
- NON 2

E.15 - En moyenne, diriez-vous que vous sortez le soir ...

- ... plusieurs fois par semaine 1
- ... quelques fois par mois 2
- ... quelques fois par an 3
- ... moins souvent 4

E.16 - Lorsque vous sortez après la tombée de la nuit, vous arrive-t-il d'éviter certains quartiers, certaines rues par peur d'être agressé ?

- OUI 1
- NON 2
- ne sait pas 3
- ne sort jamais le soir 4

PASSER A E.18

E.17 - Quel(s) quartier(s), quelle(s) rue(s) ?

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- autre (préciser) 9

E.18 - Dans certaines villes, on a ouvert des bureaux d'aide aux victimes d'infractions pour donner des informations ou une aide d'ordre pratique ou psychologique. Y en a-t-il un à EPINAY ?

- OUI 1
- NON 2
- ne sait pas 3

PASSER A E.20

E.19 - Vous êtes-vous déjà adressé à lui ?

- OUI 1
- NON 2

A TOUS :

E.20 - Le dernier établissement d'enseignement que vous avez fréquenté était-il un établissement d'enseignement ...

- ... primaire 1
- ... secondaire 2
- ... technique 3
- ... supérieur 4

E.21 - Combien y a-t-il de personnes dans votre foyer, sans oublier de vous compter vous-même ?

- 1 1
- 2 2
- 3 3
- 4 4
- 5 et plus 5

PASSER A E.24

E.22 - Etes-vous le chef de famille ?

- OUI 1 **PASSER A E.24**
 - NON 2

E.23 - Quelle est la profession du chef de famille ?
 (Si chômeur demander la dernière profession exercée).

NOTER EN CLAIR. PUIS CODER

- agriculteur exploitant, artisan, commerçant, industriel ... 1
 - profession libérale, cadre, profession intellectuelle
 supérieure 2
 - profession intermédiaire 3
 - employé 4
 - ouvrier 5
 - inactif, femme au foyer, retraité 6

A TOUS :

E.24 - De combien de voitures, camions ou camionnettes utilisés à titre privé disposez-vous actuellement dans votre foyer ?

- 1 véhicule 1
 - 2 véhicules 2
 - 3 véhicules ou plus 3
 - aucun véhicule 4

E.25 - Etes-vous propriétaire d'une résidence secondaire, d'un local professionnel d'un autre logement ou de terrains ?

- OUI 1
 - NON 2

E.26 - Sans penser seulement aux élections, pouvez-vous me dire de quel parti politique vous vous sentez le plus proche ?

**LIRE UNE PREMIERE FOIS. PUIS RELIRE.
 UNE SEULE REPONSE.**

- Parti communiste 1
 - P.S.U. - Extrême-Gauche 2
 - Parti Socialiste 3
 - Mouvement écologiste 4
 - U.D.F. 5
 - R.P.R. 6
 - Front National (de J.M. LEPEN) 7
 - ne veut pas dire 8
 - ne sait pas 9

**Collection "DEVIANCE ET CONTROLE
SOCIAL"**

- 1 - Robert (Ph.), Chirol (Y.), *Statistiques criminelles, premier document prospectif*, Paris, SEPC, 1968, épuisé.

- 2 - Robert (Ph.), Bismuth (P.), *Les jeunes adultes délinquants, sous-recherche statistique*, Paris, SEPC, 1970, épuisé.

- 3 - Robert (Ph.), Bombet (C.P.), Coll., *Le coût du crime en France*, Paris, SEPC, 1970, épuisé.

- 4 - Robert (Ph.), Bismuth (P.), Lambert (Th.), *La criminalité des migrants en France*, Paris, SEPC, 1970, épuisé.

- 5 - Bombet (J.P.), *Alcoolisme et coût du crime* (sous la direction de Ph. Robert), Paris, SEPC, 1970, épuisé.

- 6 - Robert (Ph.), Faugeron (C.), *L'image de la justice criminelle dans la société, rapport axiomatique*, Paris, SEPC, 1971, épuisé.

7 - Robert (Ph.), Faugeron (C.), Coll.,
*L'image de la justice criminelle dans la
société, rapport sur la phase exploratoire
quantitative*, Paris, SEPC, 1971, épuisé.

8 - Robert (Ph.), Faugeron (C.), Coll.,
*L'image de la justice criminelle dans la
société, rapport sur la phase exploratoire
qualitative*, Paris, SEPC, 1972, épuisé.

9 - Robert (Ph.), Faugeron (C.), Kellens (G.),
*Les attitudes des juges à propos des prises
de décision*, Paris, SEPC, 1972, épuisé.

10 - Toiser (J.), Aubusson de Cavarlay (B.),
Robert (Ph.), *Eléments d'analyse de la
criminalité légale*, Paris, SEPC, 1972, épuisé.

11 - Godefroy (Th.), Husson (F.), *Alcoolisme
et coût du crime en France dans les années
1970 et 1971*, Paris, SEPC, 1973, épuisé.

12 - Robert (Ph.), Godefroy (Th.), *Le coût du
crime en France pendant les années 1970-
1971*, Paris, SEPC, 1973, épuisé.

13 - Robert (Ph.), Toiser (J.), Aubusson de Cavarlay (B.), *Recherche prévisionnelle en criminologie, application d'une méthode à élasticité spatiale*, Paris, SEPC, 1973, épuisé.

14 - Robert (Ph.), Moreau (G.) et al., *L'image de la justice criminelle dans la société, rapport (N° 5) sur la phase quantitative de l'analyse de presse*, Paris, SEPC, 1973, épuisé.

15 - Robert (Ph.), Lambert (Th.), Pasturaud (C.), Krementchousky (A.), Faugeron (C.), Moreau (G.), Lascoumes (P.), *Images du viol collectif et reconstruction d'objet*, Paris, SEPC, 1974, épuisé.

16 - Aubusson de Cavarlay (B.), Lambert (Th.), Robert (Ph.), *La prévision en criminologie à partir des ratio par âge et par CSP*, Paris, SEPC, 1974, épuisé.

17 - Godefroy (Th.), Robert (Ph.), *Le coût du système de justice pénale dans un arrondissement judiciaire*, Paris, SEPC, 1974, épuisé.

18 - Lascoumes (P.), Moreau-Capdevielle (G.), *L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase quantitative de l'analyse de presse*, Paris, SEPC, 1975, épuisé.

19 - Faugeron (C.), Robert (Ph.), *L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase extensive*, Paris, SEPC, 1975, épuisé.

20 - Godefroy (Th.), Robert (Ph.), *Le coût du crime en France en 1972-1973*, Paris, SEPC, 1976, épuisé.

21 - Weinberger (J.C.), Jakubowicz (P.), Robert (Ph.), *Société et perception des comportements déviants criminels*, Paris, SEPC, 1976, épuisé.

22 - Robert (Ph.), Laffargue (B.), *L'image de la justice criminelle dans la société, le système pénal vu par ses clients*, Paris, SEPC, 1977, épuisé.

23 - Verneuil (D.), *L'image de la justice criminelle dans la société. Fonction et processus du système pénal*, Paris, SEPC, 1977, épuisé.

24 - Godefroy (Th.), *Le coût du crime en France en 1974 et 1975*, Paris, SEPC, 1977, épuisé.

25 - Yordamian (S.) et al., *Alcoolisme et circulation. Première phase de recherche*, Paris, SEPC, 1979, épuisé.

26 - Lascoumes (P.) et al., *Délinquance d'affaires et justice pénale*, Paris, SEPC, 1979, épuisé.

27 - Godefroy (Th.), Laffargue (B.), *Le coût du crime en France en 1976 et 1977*, Paris, SEPC, 1979, épuisé.

28 - Faugeron (C.) et al., *Réponses à la déviance... et groupes sociaux*, Paris, SEPC, 1980, épuisé.

29 - Aubusson de Cavarlay (B.), Godefroy (Th.), *Condamnations et condamnés. Qui condamne-t-on ? A quoi ? Pourquoi ?*, Paris, SEPC, 1981, épuisé.

30 - Godefroy (Th.), Laffargue (B.), Yordamian (S.), *Le droit de grâce et la justice pénale en France*, Paris, SEPC, 1981.

31 - Robert (Ph.), Zauberman (R.), *La détention provisoire des mineurs de seize ans*, Paris, SEPC, 1981, épuisé.

32 - Zauberman (R.), *Trajectoire de la déviance : le renvoi des mineurs à la justice*, Paris, SEPC, 1981, épuisé.

33 - Lascoumes (P.), *Délit fiscal et/ou délit pénal*, Paris, SEPC, 1981.

34 - Faugeron (C.), Rivero (N.), *Femmes libérées sous condition*, Paris, SEPC, 1982.

35 - Lévy (R.), *Les flags, une justice ou une police*, Paris, SEPC, 1982.

36 - Landreville (P.), *Le critère de la récidive dans l'évaluation des mesures pénales*, Paris, SEPC, 1982.

37 - Godefroy (Th.), Laffargue (B.), *Les coûts du crime en France en 1978 et 1979*, Paris, SEPC, 1982.

38 - Lascoumes (P.), *Justice pénale et délinquance d'affaires*, Paris, SEPC, 1983.

39 - Lévy (R.), *Pratiques policières et processus pénal : le flagrant délit*, Paris, CESDIP, 1984.

40 - Aubusson de Cavarlay (B.), Lascoumes (P.), Robert (Ph.), Zauberman (R.), *Le pénal en première ligne ou en dernier ressort*, Paris, CESDIP, 1984.

41 - Seyler (M.), *La consommation dans les établissements pénitentiaires*, Paris, CESDIP, 1985.

42 - Lascoumes (P.), *Des erreurs, pas des fautes*, Paris, CESDIP, 1986.

43 - Aubusson de Cavarlay (B.), *Les filières pénales, étude quantitative des cheminements judiciaires*, Paris, CESDIP, 1987.

44 - Soubiran (F.), *Le recours à la justice dans les conflits du travail : histoire d'un détour (l'exemple de l'automobile)*, Paris, CESDIP, 1987.

45 - Chevalier (G.), *L'intérêt central pour le local. Analyse des politiques socio-préventives entre 1981 et 1986*, Paris, CESDIP, 1987.

46 - Bernat de Célis (J.), *Peines prononcées, peines subies (la mise à exécution des peines d'emprisonnement correctionnel : pratiques du parquet de Paris)*, Paris, CESDIP, 1988.

47 - Soubiran (F.), *Formalisation juridique et ressources des protagonistes dans un conflit du travail*, Paris, CESDIP, 1988.

48 - Barré (M.D.), Tournier (P.), Coll. Leconte (B.), *La mesure du temps carcéral, observation suivie d'une cohorte d'entrants*, Paris, CESDIP, 1988.

49 - Tournier (P.), Robert (Ph.), Coll. Leconte (B.), Couton (P.J.), *Les étrangers dans les statistiques pénales. Constitution d'un corpus et analyse critique des données*, Paris, CESDIP, 1989.

50 - Ocqueteau (F.), Perez-Diaz (C.), *Justice pénale, délinquances, déviances. Evolution des représentations dans la société française*, Paris, CESDIP, 1989.

51 - Aubusson de Cavarlay (B.), Huré (M.S.), Pottier (M.L.), *Les statistiques criminelles de 1831 à 1981. Base Davido, séries générales*, Paris, CESDIP, 1989.

52 - Zauberman (R.), Robert (Ph.), Perez-Diaz (C.), Lévy (R.), *Les victimes, comportements et attitudes, enquête nationale de victimation*, Paris, CESDIP, 1990.

